



**Rapport sur les Orientations Budgétaires 2023**  
**2023ko Aintzinkontuen Norabideen Txostena**

## SOMMAIRE

<b>1. LE CONTEXTE ET LES CONTRAINTES DE LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE .....</b>	<b>3</b>
1.1 Les réformes de la LF BP2023.....	3
1.2 Les objectifs et les moyens : .....	4
1.3 Le Budget BP2023 en chiffres.....	4
<b>2. Les dispositions financières de la LF BP2023 .....</b>	<b>5</b>
2.1 DGF BP2023 .....	6
2.2 Les dotations de péréquation.....	6
2.3 Création d'un fond vert .....	7
2.4 Les outils pour lutter contre la hausse des dépenses d'énergie (article 113 LF) .....	7
2.5 Récapitulatif des aides des dépenses d'énergie.....	8
<b>3. Les dispositions fiscales de la LF BP2023 .....</b>	<b>9</b>
3.1 La suppression de la CVAE .....	9
3.2 L'actualisation des valeurs locatives.....	10
3.3 La THRS et le calcul du coefficient correcteur .....	10
3.4 Le partage de la Taxe d'aménagement .....	11
3.5 L'adaptation du système fiscal aux exigences de transition énergétique.....	11
<b>4. LA SANTE FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE AU 31/12.....</b>	<b>12</b>
4.1 Indicateurs clés .....	13
4.2 Les Epargnes .....	16
4.3 Charges de fonctionnement .....	18
4.4 Produits de fonctionnement .....	21
4.5 Dépenses d'investissement .....	23
4.6 Recettes d'investissement.....	25
4.7 Financement des investissements.....	27
4.8 Remboursement de la dette.....	29
4.9 Tableau des grands équilibres rétrospectifs.....	31
<b>5. LA PROSPECTIVE .....</b>	<b>32</b>
5.1 Repères légaux et définitions .....	32
5.2 Présentation du programme d'investissement.....	33
5.3 Synthèse –hausse de la fiscalité 2023-2024 + 100 K€ de droits de mutation à partir de 2024 + subvention école 20 %.....	36
5.4 Synthèse –hausse de la fiscalité 2023-2024 + 100 K€ de droits de mutation à partir de 2024 –subvention école à hauteur de 10%.....	39

6. Evolution et prévision des dépenses du Budget Annexe Zubiondo : ..... 42

Gestion de la dette et évolution du besoin de financement annuel du Budget Annexe  
Zubiondo : ..... 42

## 1. LE CONTEXTE ET LES CONTRAINTES DE LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE

Cette LF BP2023 est fondée sur des hypothèses économiques optimistes (1 % de croissance en BP2023) et joue à l'équilibriste, entre d'un côté la volonté de « protéger » les français contre l'inflation, et de l'autre de ne pas creuser la dette.

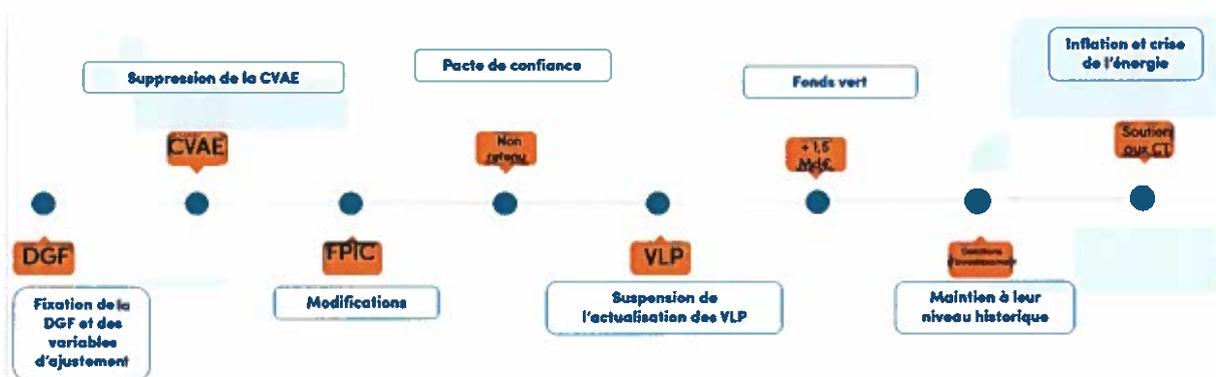
Elle est construite dans un contexte très incertain, tant au niveau politique nationale (les partis du gouvernement sont minoritaires), qu'au niveau politique internationale (menaces d'extension de la guerre en Ukraine, guerre économique entre la Chine et les USA...).

Le texte doit en premier lieu répondre aux contraintes Européennes, tout en ménageant les élus locaux en proie à une flambée des prix de l'énergie et des services.

Les autres principaux objectifs de la LF :

- Déterminer le niveau de ressources versées aux collectivités locales via ses concours financiers (DGF)
- Préciser les modalités de calculs de la revalorisation des bases locatives et de la compensation de la suppression de la CVAE
- Créer un nouveau « fonds vert »

### 1.1 Les réformes de la LF BP2023



## 1.2 Les objectifs et les moyens :

Les objectifs sont de stabiliser la dette publique à 111 % du PIB entre BP2023 et 2027 et de ramener le déficit public sous la barre des 3 % d'ici 5 ans :

- 5 % en BP2023 4,5 % en 2024 4 % en 2025 3,4 % en 2026 2,9 % en 2027

Mais aussi de limiter l'inflation grâce au bouclier tarifaire : 4,3 % en 2023 (contre 5,3 % en 2022).

Pour atteindre ces objectifs, le texte propose notamment sur la période :

- Le montant maximal de l'ensemble des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales (45,6 Md€),
- Une diminution de l'impact environnemental du budget de l'Etat en réduisant de 10 % le ratio entre les dépenses défavorables à l'environnement et les dépenses dont l'impact est favorable et mixte sur l'environnement,

## 1.3 Le Budget BP2023 en chiffres

- Objectif de Croissance à 1 %, une ambition plus qu'une certitude
- Inflation : en baisse à 4,3 %
- Le déficit public diminué à 5 % ( -159 Md€ au LF BP2023, contre -173 Md€ en LFR 2022)
- Les dépenses de l'Etat sont prévues à 500 Md€, soit -13 Md€ comparé au LFR 2022, dont :
  - ✓ Une baisse de régime du plan de relance de -10 Md€
  - ✓ Une augmentation du budget éducation : +4 Md€ (soit +6,5% sur 1an)
- Augmentations des recettes de l'Etat à 342 Md€, soit + 1 Md€ comparé au LFR 2022 (recettes non fiscales)
- Bouclier énergie toujours en place : 45 Md€ prévu afin de limiter à 15 % l'évolution du prix de l'énergie
- Un budget pour la transition écologique de 27 Md€
- La création de près de 11 000 postes de fonctionnaires d'Etat supplémentaires
- Un coût de la dette en hausse de + 60 Md€

## 2. Les dispositions financières de la LF BP2023



### Evolution des versements de l'état au profit des collectivités

Les versements effectués en 2023 par l'Etat au profit des collectivités territoriales sont évalués à 45,6 Md€, contre 43,2 Md€ à la LF 2022. Soit + 2,4 Md€ :

- ✓ + 1,9 Md€ provient du filet de sécurité,
- ✓ Le reste permettra de compenser les effets sur le bloc communal d'une partie de l'inflation et de la hausse du point d'indice de la fonction publique.

### Variables d'ajustement pour les Régions

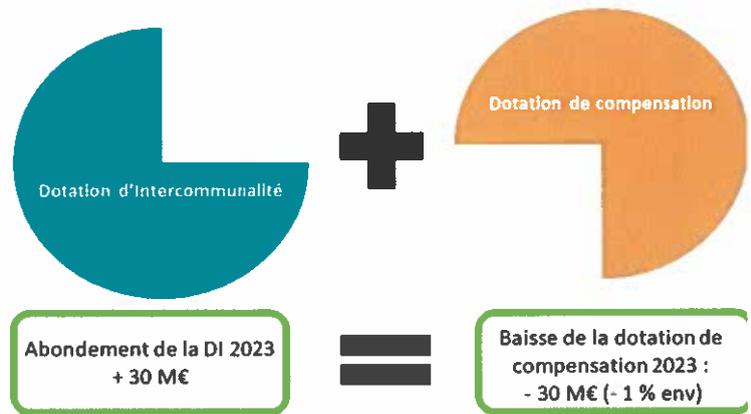
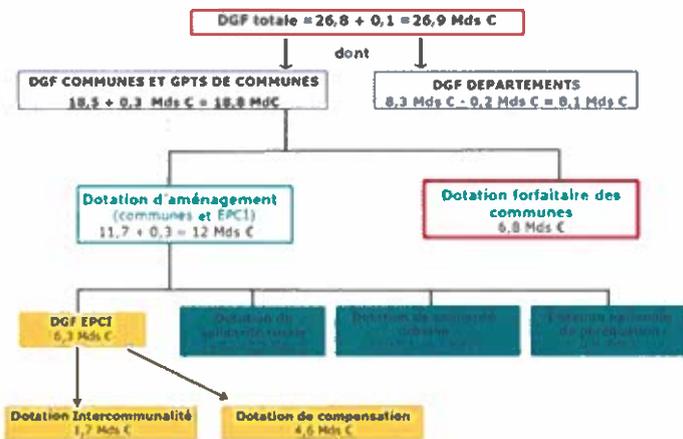
La LF 2023 prévoit de se mobiliser à hauteur de 45 M€ contre 50 M€ en 2022 et en 2021, et 120 M€ en 2020. Comme l'an passé, le bloc communal sera épargné. Cet effort pèsera uniquement sur les Régions.

## 2.1 DGF BP2023

Le Budget 2023 sera marqué par une augmentation de la DGF, avec une évolution supplémentaire de + 320 M€ qui permettra de financer l'augmentation de la DGF du bloc communal par des crédits externes. Cette mesure sera portée par l'Etat et plus comme un écrêtement interne de la dotation forfaitaire des communes et des EPCI à fiscalité propre. La DGF est en réalité « rabotée » et non plus « écrêtée ». Les +320M€ sont adoptés et répartis de la manière suivante :

- + 90 M€ pour la DSU (95 M€ en 2022)
- + 200 M€ pour la DSR (95 M€ en 2022)
- + 30 M€ pour la Dotation d'Intercommunalité (0 en 2022)
- Dotation forfaitaire : stable (- 190 M€ en 2022)

### Récapitulatif DGF



## 2.2 Les dotations de péréquation

Dotations de Solidarité Rurale DSR	Dotations de Solidarité Urbaine DSU	Dotations Nationales de Péréquation DNP
<p><b>Enveloppe nationale : + 200 MC</b></p> <p><i>Eligibles</i> : la quasi-totalité des communes de moins de 10 000 hab.</p> <p><i>Critères</i> : potentiel financier par hab et par hectare, nombre d'élèves et longueur de voirie -&gt; <b>nouvel indicateur</b></p> <p><b>3 fractions</b> : bourgs-centres, péréquation et depuis 2012 fraction « cible » pour les 10 000 communes les plus pauvres</p>	<p><b>Enveloppe nationale : +90 MC</b></p> <p><i>Eligibles</i> : 2/3 des villes de + de 10 000 hab. et 10 % de la strate 5 000-10 000 hab.</p> <p><i>Critères</i> : % de logements sociaux, % APL, revenu moyen, potentiel financier, effort fiscal, % ZFU et ZRU</p> <p><b>Part cible pour les 250 villes les plus pauvres supprimée en 2017</b></p>	<p><b>Enveloppe nationale : Stable depuis 2016</b></p> <p><i>Eligibles</i> : plus d'une commune sur 2</p> <p><i>Critères</i> : potentiel financier, effort fiscal, potentiel fiscal</p> <p><b>2 parts</b> : principale et majoration</p> <p><b>Quel devenir pour les prochaines années ?</b></p>
+ 10 %	+ 3,5 %	GEL

Dispositifs de péréquation verticale confortés dont l'augmentation est assurée pour 2023 à 100 % par des crédits externes

L'article 195 prévoit de réformer la DSR en introduisant un tunnel d'évolution sur la fraction « cible » afin de renforcer la stabilité des attributions.

### 2.3 Création d'un fond vert

La LF a également retenu la création d'un fond vert, à hauteur d'1,5 à 2 milliards d'€ d'autorisation d'engagement et 375 M€ de crédits de paiement. Les modalités d'attribution sont les suivantes :

- Pas d'appels à projets : Le point de contact est le Préfet,
- Mode d'attribution déconcentrée, adaptée aux territoires et non aux projets,
- Fonds coordonné par la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature.

Le fonds vise à financer les projets locaux déclinés en plusieurs axes afin de respecter les objectifs fixés :

- AXE 1 : Renforcement de la performance environnementale des territoires
- AXE 2 : Adaptation au changement climatique
- AXE 3 : Amélioration du cadre de vie

Dans ce cadre l'article 135 de la LF prévoit une augmentation de la dotation biodiversité, Cette hausse se décompose comme suit :

- +4,5 M€ pour la fraction « Parcs Naturels Régionaux »,
- +1 M€ pour la fraction « Natura 2000 »,
- +200 K€ pour la fraction « parcs nationaux ».

### 2.4 Les outils pour lutter contre la hausse des dépenses d'énergie (article 113 LF)

Il existe des solutions à ce jour. En premier lieu, le Tarif Réglementé de Vente (TRV), les communes de moins de 2 M€ de recettes et avec moins de 10 agents bénéficient du TRV, soit environ 28 000 communes protégées de la hausse des dépenses d'électricité.

Le Parlement a aussi institué un filet de sécurité en LFR 2022 pour répondre à l'évolution des dépenses d'énergie soit un montant de 430 M€ provisionnée en LFR 2022 auxquels viennent s'ajouter 1,5 Md€ de la LF BP2023. Ce dispositif a fait l'objet d'un décret d'application (13/10/2022) qui mentionne les comptes retenus au sein des nomenclatures M14 et M57.

Les communes et les groupements qui réunissent 2 critères pourront bénéficier du dispositif (2 des 3 critères sont déjà connus par les collectivités) :

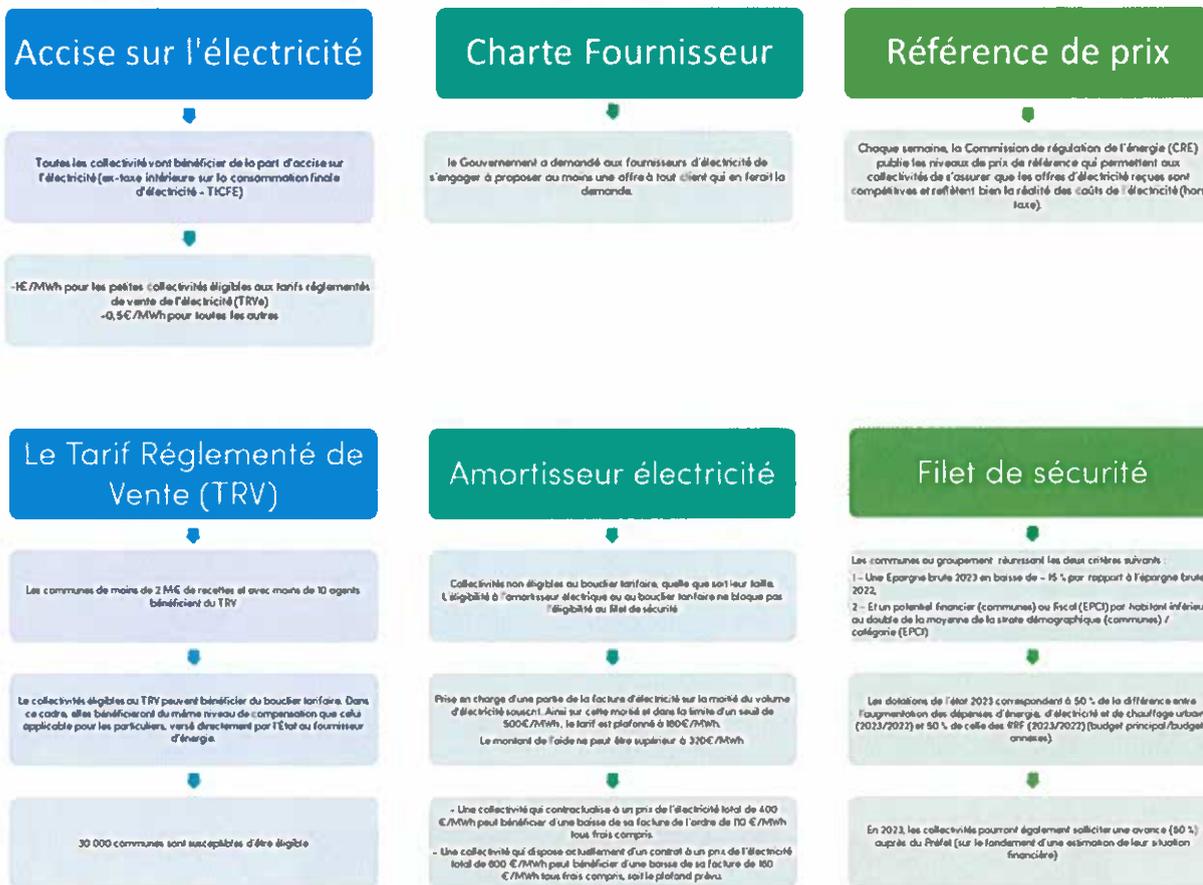
1. Une Epargne brute BP2023 en baisse de - 15 % par rapport à l'épargne brute 2022 (budget ppal)
2. ET un potentiel financier (communes) ou fiscal (EPCI) par habitant inférieur au double de la moyenne de la strate démographique (communes) / catégorie (EPCI)

Les dotations de l'état BP2023 correspondent à 50 % de la différence entre l'augmentation des dépenses d'énergie, d'électricité et de chauffage urbain (BP2023/2022) et 50 % de celle des RRF (BP2023/2022) (budget principal et les budgets annexes).



En BP2023, les collectivités pourront également solliciter une avance (50 %) auprès du Préfet (sur le fondement d'une estimation de leur situation financière).

## 2.5 Récapitulatif des aides des dépenses d'énergie



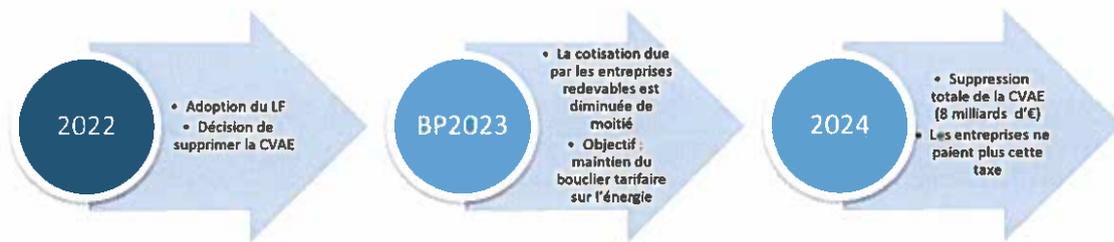
### 3. Les dispositions fiscales de la LF BP2023

Lorsque les prix montent, les recettes fiscales peuvent augmenter plus vite que les dépenses. L'inflation actuelle malmène les dépenses des collectivités locales. Elle tend également à avilleélerer les rentrées fiscales des collectivités :

- Pour les Régions, les Départements et les EPCI augmentation des recettes fiscales de 9,6% (au lieu des 2,89% prévus initialement). Ce produit supplémentaire sera versé sur les douzièmes de fiscalité le 20 octobre.
- Pour les communes qui ne bénéficient pas de la TVA, revalorisation importante des valeurs locatives cadastrales (VLC) sous l'effet du CMF.

#### 3.1 La suppression de la CVAE

La suppression de la CVAE s'effectuera sur deux années :



Dès 2023, les collectivités ne perçoivent plus de CVAE. Celles qui disposaient de recettes de CVAE en 2022 obtiendront une compensation dynamique à l'euro près à travers une fraction de TVA. La LF prévoit que cette compensation soit La fraction de TVA établie en appliquant au produit net de TVA de l'année considérée, au taux défini par le ratio suivant :



Le montant issue de la compensation est divisé en deux parts, une première fixe pour les collectivités (moyenne CVA perçu en 2020,2021 et 2022 + Moyenne montant des compensations d'exonérations de CVAE perçu en 2020, 2021 et 2022) et une seconde affectée à un fonds national de l'attractivité économique des territoires (Ce fonds est réparti chaque année entre les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ou la métropole de Lyon, afin de tenir compte du dynamisme de leurs territoires respectifs, selon des modalités définies par décret.)

La suppression de la CVAE s'accompagne d'une réduction du taux de plafonnement de la CFE en fonction de la valeur ajoutée : passage de 2% à 1,625% en 2023 puis 1,25% en 2024. Cet impôt local générait 9,7 milliards d'€ de produit fiscal soit 11% des recettes fiscales destinées aux collectivités. A l'instar de la suppression de la Taxe d'habitation sur les résidences principales, la suppression de la CVAE interroge sur la contribution des entreprises au développement actuel et futur des territoires.

### 3.2 L'actualisation des valeurs locatives

La révision des valeurs locatives des locaux professionnels inclut la prise en compte des trois facteurs suivants :

- La neutralisation : coefficient qui a pour objectif de réduire fortement la VL révisée des locaux professionnels (en moyenne entre 70% et 80% de réduction).
- Le planchonnement : mécanisme qui consiste à diminuer de moitié l'écart entre la VL 2017 calculée selon l'ancienne méthode, et la VL 2017 révisée neutralisée.
- Le lissage : l'objectif est de lisser sur 10 ans l'écart entre la cotisation 2017 calculée selon l'ancienne méthode, et la cotisation 2017 calculée au regard de la VL révisée neutralisée planchonnée.

Les paramètres "collectifs" (catégories de référence, secteurs, coefficients de localisation, tarifs) servant à l'évaluation des valeurs locatives des locaux professionnels ne seront pas mis à jour en BP2023.

### 3.3 La THRS et le calcul du coefficient correcteur

Par l'adoption d'un amendement, la Haute Assemblée a "décorrélé" les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. A partir du 1er janvier BP2023, les taux des deux taxes doivent varier dans la même proportion. La règle fixée dans la loi de finances pour 2020 constitue un véritable obstacle pour les communes souhaitant lutter contre la multiplication des résidences secondaires et favoriser le logement des jeunes ménages. Les sénateurs ont substitué à cette règle de lien un mécanisme d'encadrement de la hausse de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Un amendement introduit la possibilité pour les services de l'Etat de rectifier le montant du coefficient correcteur appliqué à une commune, lorsqu'une erreur de calcul a été commise au détriment de celle-ci. Pour rappel, le coefficient correcteur ("coco") est le mécanisme qui permet de faire correspondre le montant de la taxe d'habitation perdue par une commune et le montant de la taxe foncière départementale qui lui est octroyé.

### 3.4 Le partage de la Taxe d'aménagement

La 2ème loi de finances rectificative pour 2022 est revenue sur l'obligation de partage de tout ou partie de la taxe d'aménagement perçue par les communes avec leur intercommunalité. Le texte précise que les délibérations prévoyant les modalités de reversement, au titre de 2022 et de BP2023, demeurent applicables tant qu'elles n'ont pas été rapportées ou modifiées par une délibération prise dans un délai de deux mois à compter de la promulgation de la 2ème LFR pour 2022 (soit jusqu'au 31 janvier BP2023).

L'article 65 de la LF prévoit des revalorisations forfaitaires des installations et aménagements (piscines, aires de stationnement, ...).

### 3.5 L'adaptation du système fiscal aux exigences de transition énergétique

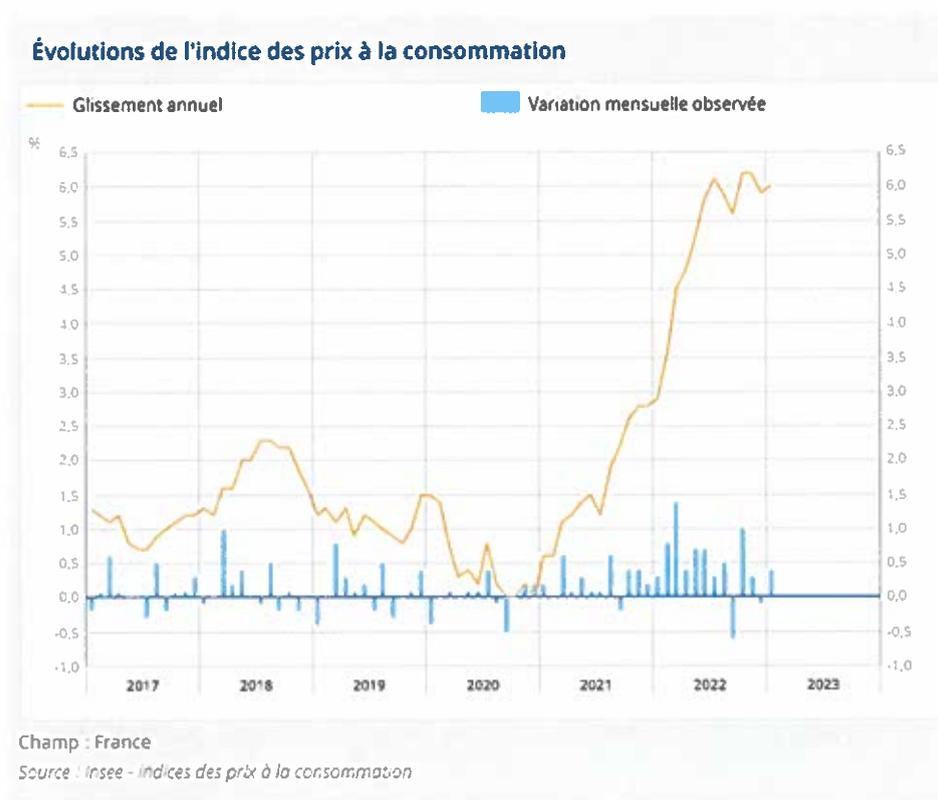
L'Article 65 de la LF dispose de l'actualisation des critères de performance énergétique et de qualité environnementale exigés pour le bénéfice de l'allongement à 20 ans de la durée d'exonération de TFB pour les constructions de logement sociaux neufs.

## 4. LA SANTE FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE AU 31/12

Les données présentées au BP2023 correspondent au BP2023 avant arbitrage intégrant le plan d'investissement de 2023 à hauteur de 2 263 K€. Les commentaires sont donc réalisés sur ce BP2023. Le BP2022 de référence est le BP2022+DM.

### ✓ Introduction :

L'année 2022 a été marquée par la résurgence d'une inflation très forte qui avait commencé doucement mi 2021 (sortie du COVID) mais qui a connu une flambée suite à la guerre en Ukraine.



La flambée des prix des matières premières de 2022 n'est toujours pas totalement répercutée au niveau des prix de détail (effets stock). Ce phénomène retard est accentué au niveau des collectivités locales par le mécanisme des marchés publics

## 4.1 Indicateurs clés

## ✓ Résultats de clôture et Projet de budget 2023

Analyse	BP2022+DM2022	CA2022	CA2022- BP2022	Taux d'exécution	BP2023	BP2023- CA2022	Var
Total des dépenses de gestion courante	3 398 342 €	3 275 786 €	-122 556 €	96%	3 285 195 €	9 409 €	0%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	3 470 574 €	3 342 229 €	-128 345 €	96%	3 351 741 €	9 512 €	0%
Opération d'ordre	0 €	25 770 €	25 770 €	-	200 000 €	174 230 €	-
<b>Total dépenses de fonctionnement (hors 023)</b>	<b>3 470 574 €</b>	<b>3 367 999 €</b>	<b>-102 575 €</b>	<b>97%</b>	<b>3 551 741 €</b>	<b>183 742 €</b>	<b>5%</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>4 365 546 €</b>	<b>3 367 999 €</b>	<b>-997 548 €</b>		<b>3 551 741 €</b>	<b>183 742 €</b>	<b>5%</b>
Total des recettes de gestion courantes	3 847 529 €	4 037 887 €	190 358 €	105%	4 099 134 €	61 247 €	2%
Total des recettes réelles de fonctionnement	3 961 901 €	4 178 110 €	216 209 €	105%	4 099 134 €	-78 975 €	-2%
Opération d'ordre	40 000 €	39 981 €	-19 €	-	30 000 €	-9 981 €	
Excédent de fonctionnement reporté	363 645 €	363 645 €	0 €	100%	259 393 €	-104 253 €	-29%
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>4 365 546 €</b>	<b>4 601 486 €</b>	<b>235 940 €</b>	<b>105%</b>	<b>4 388 527 €</b>	<b>-212 959 €</b>	<b>-5%</b>
<b>Excédent ou déficit de fonctionnement</b>	<b>0 €</b>	<b>1 233 487 €</b>	<b>1 233 487 €</b>	<b>-</b>	<b>836 786 €</b>	<b>-396 701 €</b>	<b>-32%</b>
Dépenses d'équipements bruts	1 693 764 €	870 159 €	-823 605 €	51%	2 231 267 €	1 361 108 €	156%
Dépenses financières d'investissements	500 €	500 €	0 €	100%	2 000 €	1 500 €	300%
Remboursement en capital	313 500 €	312 689 €	-811 €	100%	321 000 €	8 311 €	3%
Opération d'ordre	40 000 €	6 020 €	-33 980 €	15%	30 000 €	23 980 €	398%
Excédent de fonctionnement reporté	785 625 €	785 625 €	0 €	100%	554 849 €	-230 776 €	-29%
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>2 833 389 €</b>	<b>1 974 994 €</b>	<b>-858 395 €</b>	<b>70%</b>	<b>3 139 116 €</b>	<b>1 164 123 €</b>	<b>59%</b>
Total des recettes réelles d'investissement	750 597 €	568 743 €	-181 855 €	76%	832 890 €	264 147 €	46%
Recettes liées à l'emprunt	336 418 €	0 €	-336 418 €	0%	295 345 €	295 345 €	-
Opération d'ordre	0 €	0 €	0 €	-	200 000 €	200 000 €	-
Excédent reporté	0 €	0 €	0 €	-	0 €	0 €	-
Excédent capitalisé	851 402 €	851 402 €	0 €	100%	974 095 €	122 693 €	14%
<b>Total recettes d'investissement (hors 023)</b>	<b>1 938 417 €</b>	<b>1 420 145 €</b>	<b>-518 272 €</b>	<b>73%</b>	<b>2 302 330 €</b>	<b>882 185 €</b>	<b>62%</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>2 833 389 €</b>	<b>1 420 145 €</b>	<b>-1 413 245 €</b>		<b>2 302 330 €</b>	<b>882 185 €</b>	<b>62%</b>
<b>Excédent ou déficit d'investissement</b>	<b>0 €</b>	<b>-554 849 €</b>	<b>-554 849 €</b>	<b>-</b>	<b>-836 787 €</b>	<b>-281 938 €</b>	<b>51%</b>
<b>Résultat de l'exercice N au 31/12</b>	<b>0 €</b>	<b>678 638 €</b>	<b>678 638 €</b>	<b>-</b>	<b>0 €</b>	<b>-678 638 €</b>	<b>-100%</b>



### Analyse globale du projet de BP 2023

#### ✓ Résultat de fonctionnement :

##### Côté Recettes :

- Baisse globale des recettes de fonctionnement de -213 K€ pour un total 4 388 K€ pour une baisse de -5%. Cette baisse malgré la hausse des recettes réelles de fonctionnement s'explique par une diminution de 29% soit 104 K€ du résultat de fonctionnement reporté et l'absence de recettes exceptionnelles de 134 K€ en 2022.

#### ✓ Principales Hypothèses retenues pour le BP :

- La revalorisation de 7.1% des bases foncière (Foncier Bâti et Foncier Non Bâti) (loi de finances 2023).
- Hausse du taux de 1% du Foncier Bâti en 2023.

##### Principales variations :

	BP2023
Impôts et taxes	+231 K€
Produits exceptionnels	-140 K€
Autres produits	-120 K€
Résultat reporté	-104 K€

### Côté Dépenses

- Hausse globale des dépenses de 209 k€ pour un total de 3 552 k€ soit une augmentation de 6%

### Principales Hypothèses retenues :

- ✓ Charges de personnel :
  - Impact de la revalorisation du point d'indice de 3.5 % de juillet 2022 et des hausses de l'indice minimum (en référence au SMIC) sur l'année 2023 et du GVT +avancement de grade 4%, et rémunération des agents recenseurs, soit une hausse pour 2023 de 3,37%
- ✓ Charges à caractère générale : hausse des dépenses d'électricité et de gaz

### Principales variations :

	BP2023
Charges de personnel	-7 K€
Charges à caractère général	+ 100 K€
Atténuation de produit	+ 71 K€
Autres charges de gestion courante	+ 25 K€

- ✓ La hausse des charges à caractère générale est fortement impactée par :
  - Les dépenses d'énergie + 24 K€ soit +20%
  - Alimentation + 12 K€ soit + 6.6%.

Ces deux postes représentent 50% de l'augmentation des charges à caractère général.

### Résultat d'investissement

#### Côté Dépenses d'investissement :

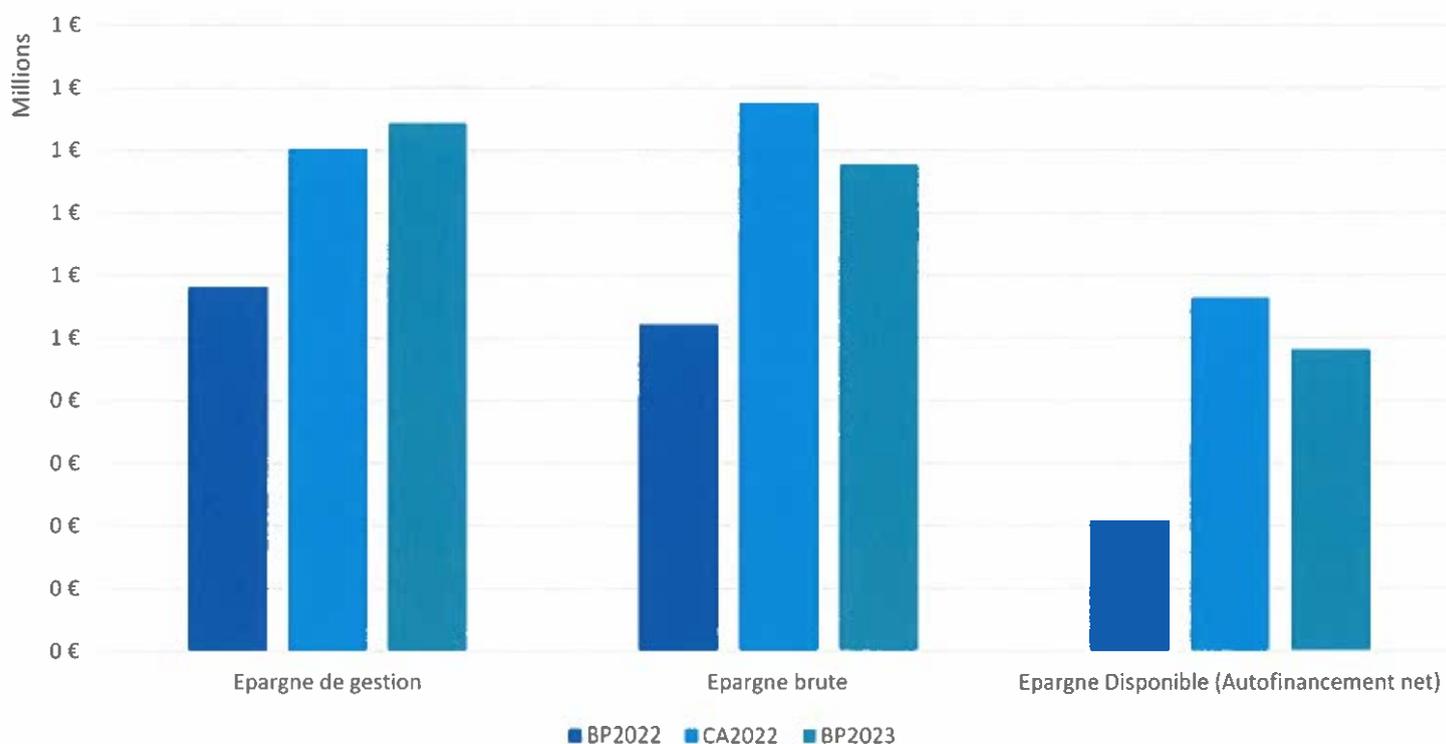
- 2 263 k€ de dépenses d'investissement 2023 contre 870 k€ réalisé au CA2022 soit un taux de réalisation par rapport au BP2022 de 51%.
- Augmentation des remboursements en capital des emprunts de 313 k€ à 321 K€.

#### Côté Recettes d'investissement :

- Subventions d'investissement et FCTVA à hauteur de 691 k€ (356 k€ au CA 2022) :
  - 392 K€ de subvention et 130 K€ de FCTVA et 170 k€ de taxe d'aménagement.
- 259 K€ soit 21% du résultat de fonctionnement 2022 reste affecté au fonctionnement en 2023 et 974 K€ soit 80% est affecté en investissement.
- La commune d'Ascain a inscrit un emprunt de 295 345 K€ en 2023

## 4.2 Les Epargnes

Analyse	BP2022	CA2022	CA2022- BP2022	Taux d'exécution	BP2023	BP2023- CA2022
Recettes de fonctionnement courant	3 847 529 €	4 037 887 €	190 358 €	105%	4 099 134 €	61 247 €
Dépenses de fonctionnement courant (hors travaux en régie)	3 358 342 €	3 235 805 €	-122 537 €	96%	3 255 195 €	19 390 €
Epargne de gestion	489 187 €	802 082 €	312 895 €	164%	843 940 €	41 858 €
Résultat financiers	-67 232 €	-65 713 €	1 519 €	98%	-66 546 €	-833 €
Résultat exceptionnels	109 372 €	139 493 €	30 121 €	128%	0 €	-139 493 €
Epargne brute	531 327 €	875 862 €	344 535 €	165%	777 394 €	-98 468 €
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	313 500 €	312 689 €	-811 €	100%	321 000 €	8 311 €
Epargne Disponible (Autofinancement net)	217 827 €	563 172 €	345 345 €	259%	456 394 €	-106 779 €
Encours de la dette au 31/12	3 201 028 €	3 201 028 €	-	-	3 208 335 €	-
Capacité de désendettement	6,14	3,65	-	-	4,13	-
Taux d'épargne brute : Epargne brute / RRF	13,41%	20,96%	-	-	18,96%	-
Taux d'épargne nette : Epargne nette / RRF	5,50%	13,48%	-	-	11,13%	-

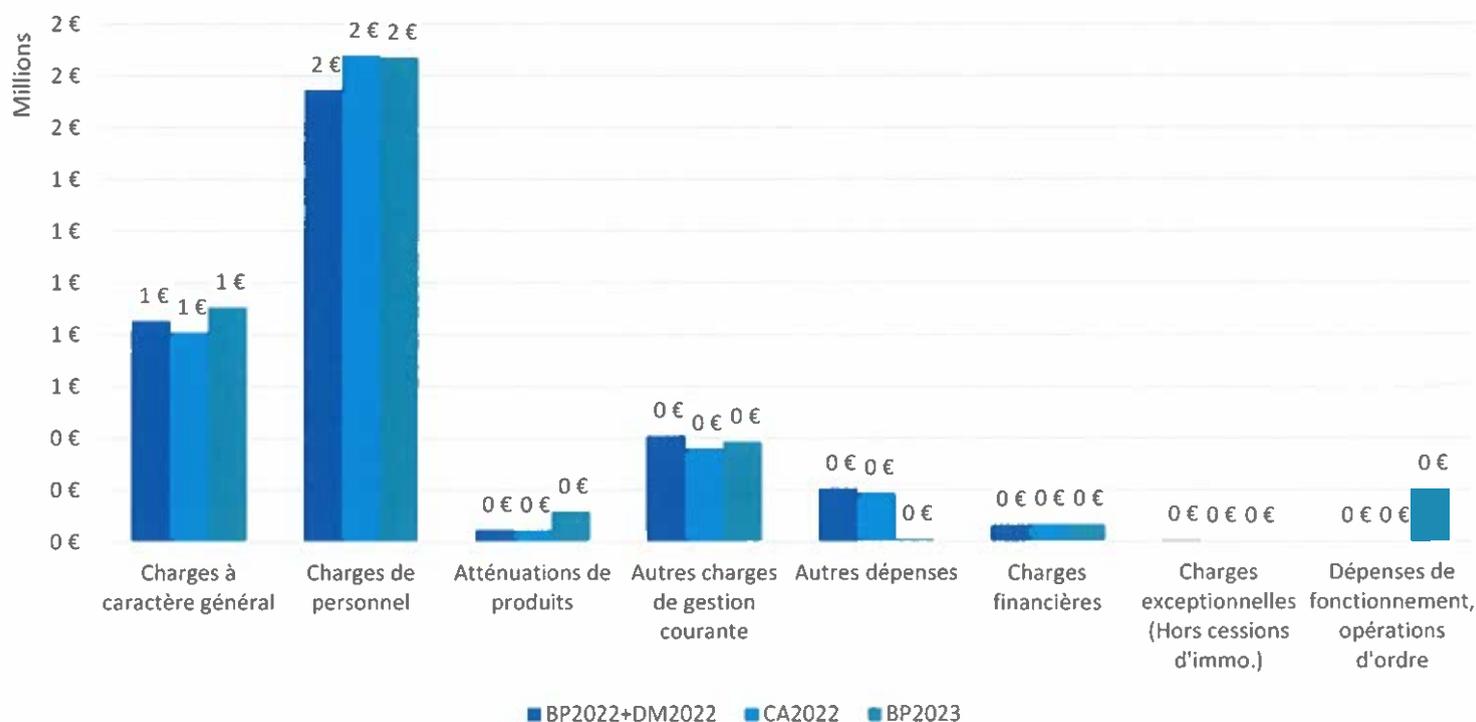


## Analyse

- ✓ Evolution de l'épargne de gestion :
  - Fin 2021 : 1 119 K€
  - Fin 2022 : 802 K€ (+28%)
  - Fin 2023 : 843 K€ (+5%)
  
- ✓ En comparaison à 2021 la baisse de l'épargne gestion s'explique principalement par :
  - La hausse des charges à caractère générale
  - La hausse des charges de personnels.
  
- ✓ L'épargne de gestion, sauf mise en place d'une dynamique au niveau des recettes de fonctionnements ou d'une réduction des dépenses maîtrisées par la commune d'Ascain, est condamnée à diminuer dans le temps au vu du contexte inflationniste et des mesures gouvernementales destinées à limiter le déficit du budget de l'Etat et les taux de prélèvement.
  
- ✓ Evolution de l'épargne brute
  - Fin 2021 : 1 246 K€ - taux d'épargne brute 30.72 %
  - Fin 2022 : 876 K€ - taux d'épargne brute 13.48 %
  - Fin 2023 : 777 K€ - taux d'épargne brute 18.96 %
  
- ✓ Evolution de l'épargne nette
  - Fin 2021 : 976 K€ - taux d'épargne brute 20.07 %
  - Fin 2022 : 563 K€ - taux d'épargne nette 13.48%
  - Fin 2023 : 456 K€ - taux d'épargne nette 11.13%
  
- ✓ Le remboursement en capital de la dette pour 2023 correspond à 321 K€.
  
- ✓ Pour 2023 : diminution de l'épargne nette malgré la hausse des recettes de fonctionnement courantes (+62 K€), les niveaux d'augmentation des dépenses de fonctionnements courantes (+22 K€) et l'absence de résultat exceptionnel 140 K€.

## 4.3 Charges de fonctionnement

Analyse	BP2022+DM2022	CA2022	CA2022- BP2022	Taux de réalisation	BP2023	BP2023- CA2022
Charges à caractère général	898 336 €	807 929 €	-90 406 €	90%	904 725 €	96 795 €
Charges de personnel	1 886 565 €	1 877 382 €	-9 183 €	100%	1 870 410 €	-6 972 €
Atténuations de produits	44 736 €	43 638 €	-1 098 €	98%	115 000 €	71 362 €
Autres charges de gestion courante	362 925 €	359 089 €	-3 836 €	99%	385 060 €	25 971 €
Autres dépenses	205 781 €	187 748 €	-18 033 €	91%	10 000 €	-177 748 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>3 398 342 €</b>	<b>3 275 786 €</b>	<b>-122 556 €</b>	<b>96%</b>	<b>3 285 195 €</b>	<b>9 409 €</b>
Charges financières	67 232 €	65 713 €	-1 519 €	98%	66 546 €	833 €
Charges exceptionnelles (Hors cessions d'immo.)	5 000 €	730 €	-4 270 €	15%	0 €	-730 €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>3 470 574 €</b>	<b>3 342 229 €</b>	<b>-128 345 €</b>	<b>96%</b>	<b>3 351 741 €</b>	<b>9 512 €</b>
Dépenses de fonctionnement, opérations d'ordre	0 €	25 770 €	25 770 €	-	200 000 €	174 230 €
Déficit de fonctionnement reporté	0 €	0 €	0 €	-	0 €	0 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>3 470 574 €</b>	<b>3 367 999 €</b>	<b>-102 575 €</b>	<b>97%</b>	<b>3 551 741 €</b>	<b>183 742 €</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement (opération budgétaire comprise - 023)</b>	<b>4 365 546 €</b>	<b>3 367 999 €</b>	<b>-997 548 €</b>	<b>77%</b>	<b>3 551 741 €</b>	<b>183 742 €</b>



## Analyse

L'inflation sur l'année 2022 est de 6%. Si dans un premier temps les perspectives anticipaient une baisse sur l'année BP2023, les dernières déclarations de la BCE laissent à penser que la hausse de l'inflation devrait atteindre un pic d'ici juin 2023 pour la France notamment au vu de la baisse de certains boucliers. Sur le premier mois de janvier 2023 cette dernière est à 6.1 %. Pour rappel en janvier 2022 cette même inflation s'élevait à 2.9%.

### Evolution du 011 sur la période

	Charges à caractère général	Variation charges à caractère général
BP2022+DM2022	851 687 €	
CA2022	807 929 €	-5%
BP2023	904 724 €	12%

Palmarès des plus fortes augmentations de charges (chapitre 011) :

	BP2022+DM	CA2022	CA2022- BP2022+DM	Taux d'exécution	BP2023	BP2023- CA2022
60612 - Énergie - Électricité	114 000 €	116 857 €	2 857,18 €	103%	140 229 €	23 371 €
60613 - Chauffage urbain	11 500 €	9 956 €	-1 544,15 €	87%	12 000 €	2 044 €
60622 - Carburants	35 000 €	31 117 €	-3 882,76 €	89%	35 000 €	3 883 €
60623 - Alimentations	181 000 €	176 077 €	-4 923,02 €	97%	187 775 €	11 698 €
Autres	556 836 €	473 922 €	-82 913,54 €	85%	529 721 €	55 799 €
<b>TOTAL</b>	<b>898 336 €</b>	<b>807 929 €</b>	<b>-90 406,29 €</b>	<b>90%</b>	<b>904 725 €</b>	<b>96 795 €</b>

Entre 2021 et 2022 les charges à caractère général ont progressé de 8.5% soit 63 K€. Pour 2023 cette hausse est anticipée à 8% soit 97 K€. Ainsi pour 2023 les principaux postes impactés sont :

- ✓ Hausse des dépenses d'électricité de 20% soit +23 K€,
- ✓ Hausse des dépenses de chauffage urbain 20% soit +2 K€,
- ✓ Hausse des dépenses de carburants de 12% soit +4K€,
- ✓ Hausse des dépenses d'alimentations de 7% soit 12K€,
- ✓ Les autres flux augmentent globalement de 12% soit +56K€

Ces hausses sont subies par la commune d'Ascain et dépendent principalement du contexte inflationniste global et de crises énergétiques observés depuis quelques temps. Si la ville n'a que très peu de levier d'action sur ces hausses, leur anticipation et leur prise en compte dans l'ajustement des recettes doivent être au centre d'une réflexion pour réagir face à ce contexte global. Actuellement il est difficile d'imaginer combien de temps ces niveaux d'inflation vont se maintenir.

- Frais de personnel

	Charges de personnel	Variation charges de personnel
BP2022	1 886 565 €	-
CA2022	1 877 381 €	-0.5 %
BP2023	1 870 410 €	-0.3%

### Analyse

Les charges de personnel représentent en moyenne sur les dernières années 55 % des dépenses de fonctionnement.

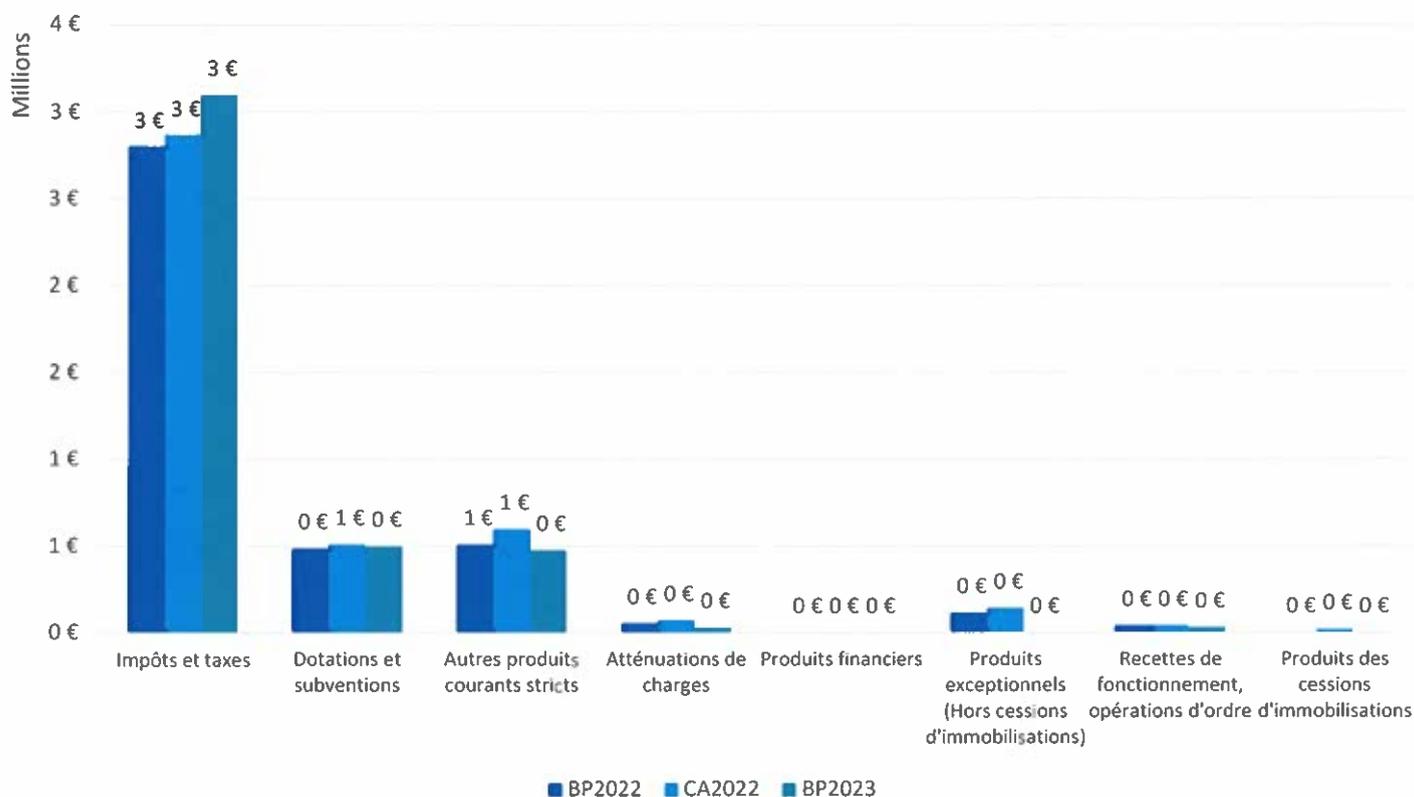
Sur 2022 elles représentaient au global 1 877 K€ soit une hausse par rapport à 2021 de 16%. Cette hausse s'explique principalement par la revalorisation du SMIC et une augmentation de la valeur du point d'indice de 3.5 % en juillet 2022.

La revalorisation du point d'indice de 2022 a généré mécaniquement une hausse de 1.75 % en 2023 (effet masse) hors GVT.

Les données intégrées au BP2023 sur ce chapitre tiennent compte d'une augmentation de 3.37 % de la rémunération principale pour tenir compte du GVT. Si le chapitre des charges de personnels est globalement en baisse cela s'explique par le fait que la ville d'Ascain en 2022 a payé trois fois les cotisations pour assurance du personnel (régularisées en recettes exceptionnelles par un remboursement par la compagnie d'assurances).

## 4.4 Produits de fonctionnement

Analyse	BP2022	CA2022	CA2022- BP2022	Taux de réalisation	BP2023	BP2023- CA2022
Impôts et taxes	2 800 459 €	2 866 142 €	65 683 €	102%	3 097 442 €	231 301 €
Dotations et subventions	485 315 €	506 741 €	21 426 €	104%	498 000 €	-8 741 €
Autres produits courants stricts	507 350 €	594 436 €	87 086 €	117%	473 692 €	-120 744 €
Atténuations de charges	54 405 €	70 569 €	16 164 €	130%	30 000 €	-40 569 €
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>3 847 529 €</b>	<b>4 037 887 €</b>	<b>190 358 €</b>	<b>105%</b>	<b>4 099 134 €</b>	<b>61 247 €</b>
Produits financiers	0 €	0 €	0 €	-	0 €	0 €
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	114 372 €	140 223 €	25 851 €	123%	0 €	-140 223 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>3 961 901 €</b>	<b>4 178 110 €</b>	<b>216 209 €</b>	<b>105%</b>	<b>4 099 134 €</b>	<b>-78 975 €</b>
Recettes de fonctionnement, opérations d'ordre	40 000 €	39 981 €	-19 €	-	30 000 €	-9 981 €
Produits des cessions d'immobilisations	0 €	19 750 €	19 750 €	-	0 €	-19 750 €
Excédent de fonctionnement reporté	363 645 €	363 645 €	0 €	-	259 393 €	-104 253 €
<b>Total des recettes de fonctionnement ( hors chapitre budgétaire)</b>	<b>4 365 546 €</b>	<b>4 601 486 €</b>	<b>235 940 €</b>	<b>105%</b>	<b>4 388 527 €</b>	<b>-212 959 €</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement (opération budgétaire comprise - 023)</b>	<b>4 365 546 €</b>	<b>4 601 486 €</b>	<b>235 940 €</b>	<b>105%</b>	<b>4 388 527 €</b>	<b>-212 959 €</b>



Analyse :

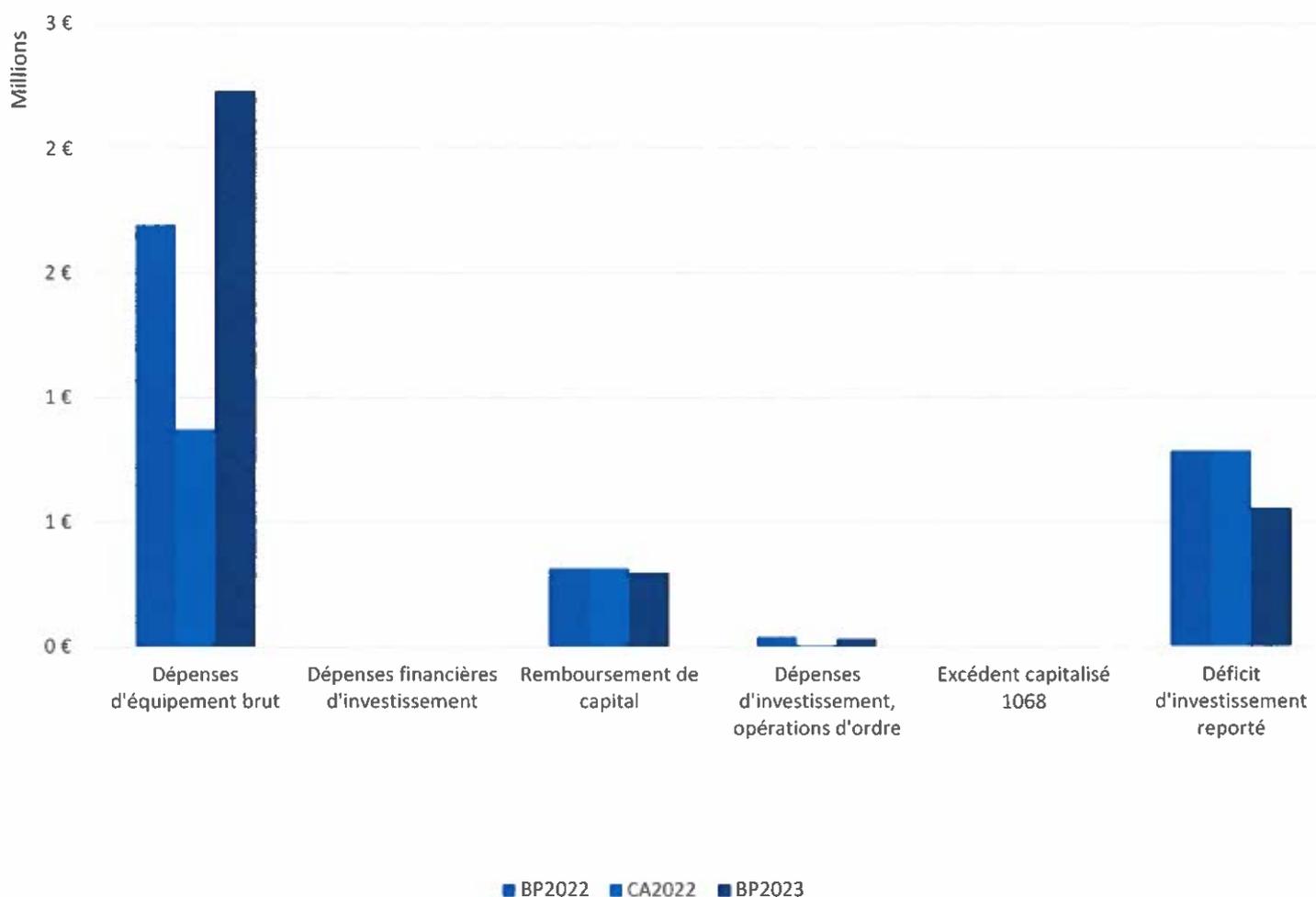
- ✓ Sur le CA 2022 les principales différences avec le BP2022 sont :
  - Une augmentation de 108 K€ des autres produits courants stricts au travers les redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement.
  - Un écart de +65 K€ sur les impôts et taxes au travers la fiscalité directe.
- ✓ Pour 2023 la hausse de 61 K€ principalement par la hausse de 1 point des recettes fiscales sur le foncier bâti et concernant les bases les évolutions suivantes :
  - Une dynamique d'évolution des bases de 7.1% sur le foncier non bâti,
  - Une dynamique d'évolution des bases de 7.1% sur le foncier bâti

Récapitulatif	2022	2023	Recettes supplémentaires
Evolution des bases du FNB	56 400	60 400	+7.1%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	12 696	13 597	1 K€
Evolution des bases du FB	1 895 140	2 107 760	+7.1%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	26%	27%	213 K €
<b>TOTAL</b>			<b>214 K€</b>

- ✓ La baisse des autre produits courants stricts s'explique principalement par :
  - Baisse de 50% soit 9 K€ des autres redevances du fait de la régularisation en 2022 du droit de passage pour la fibre optique (2014-2021).
  - Baisse de 24% de redevance des services périscolaires et d'enseignement soit 95 k€ du fait du versement direct de la subvention de la CAF aux organismes bénéficiaires.

## 4.5 Dépenses d'investissement

Analyse	BP2022	CA2022	CA2022- BP2022	Taux de réalisation	BP2023	BP2023- CA2022
Dépenses d'équipement brut	1 693 764 €	870 159 €	-823 605 €	51%	2 231 267 €	1 361 108 €
Dépenses financières d'investissement	500 €	500 €	0 €	100%	2 000 €	1 500 €
<b>Total des dépenses réelles d'investissement (hors annuité en capital)</b>	<b>1 694 264 €</b>	<b>870 659 €</b>	<b>-823 605 €</b>	<b>51%</b>	<b>2 233 267 €</b>	<b>1 362 608 €</b>
Remboursement de capital	313 500 €	312 689 €	-811 €	100%	321 000 €	8 311 €
Dépenses d'investissement, opérations d'ordre	40 000 €	6 020 €	-33 980 €	15%	30 000 €	23 980 €
Excédent capitalisé 1068	0 €	0 €	0 €	-	0 €	0 €
Déficit d'investissement reporté	785 625 €	785 625 €	0 €	100%	554 849 €	-230 776 €
<b>Total des dépenses d'investissements</b>	<b>2 833 389 €</b>	<b>1 974 994 €</b>	<b>-858 395 €</b>	<b>70%</b>	<b>3 139 116 €</b>	<b>1 164 123 €</b>

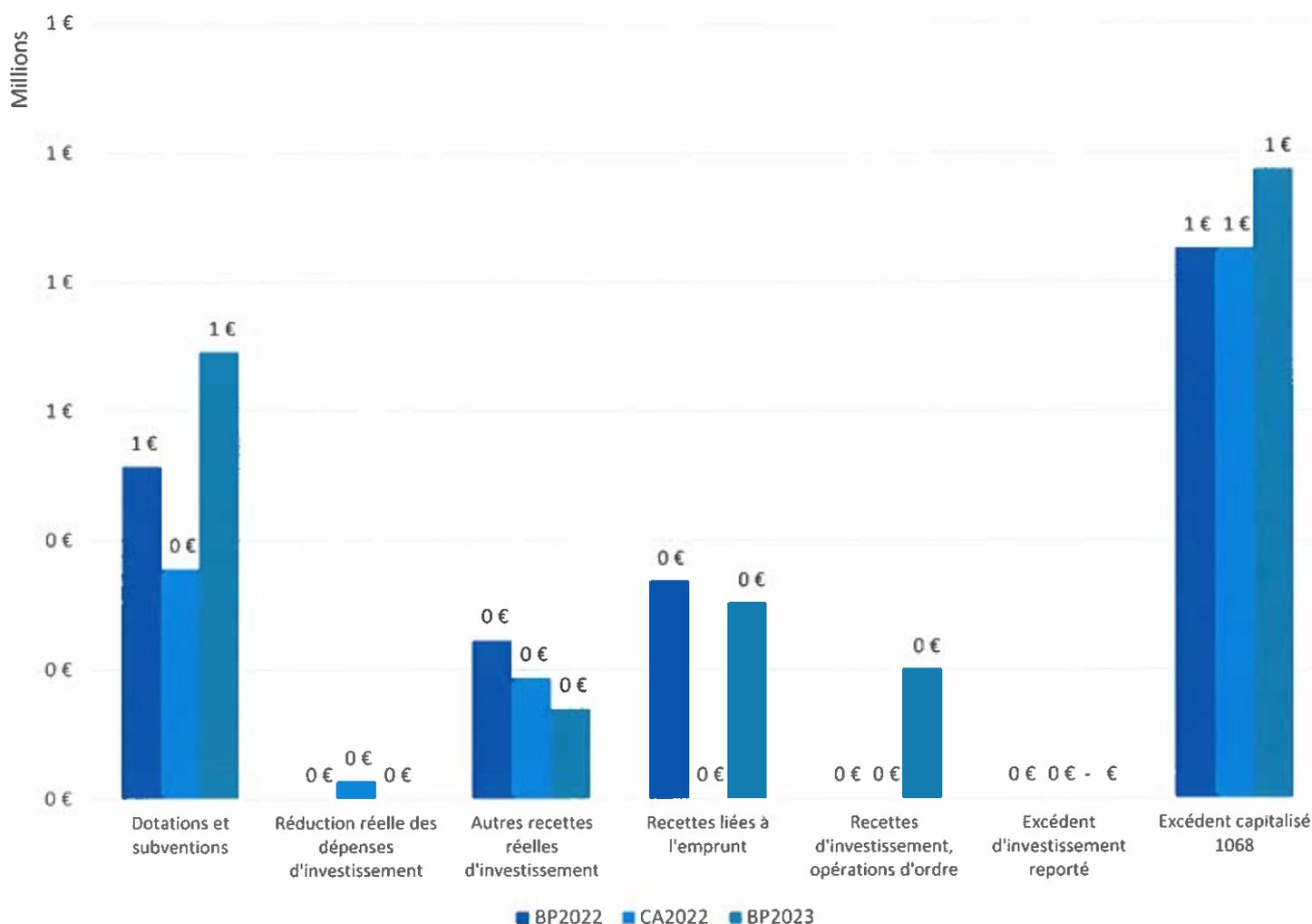


Analyse :

- ✓ Sur l'année 2022, la ville a réalisé, 870 K€ d'équipement (hors fonds subventions d'équipements (204), autres immobilisations financières (27) et subventions d'équipements versées) qui correspond à un taux d'exécution par rapport au BP2022 de 51 %. Les dépenses totales d'investissement correspondent à 871 K€ répartie comme suit :
  - 870 K€ de dépenses d'équipement brut
  - 0.5 K€ de participation.
  
- ✓ Sur 2022, La ville autofinance à hauteur de 84% ces investissements, les subventions et la FCTVA viennent compléter les besoins en financement de la VILLE.
  
- ✓ Pour 2023, 2 233 K€ de dépenses réelles d'investissements sont prévues au BP soit 1 362 K€ d'investissement supplémentaires. A taux de réalisation équivalent par rapport à 2022, soit 51%, cela représenterait 1 146 K€ soit +276 K€ par rapport au CA2022.

## 4.6 Recettes d'investissement

Analyse	BP2022	CA2022	CA2022- BP2022	Taux de réalisation	BP2023	BP2023- CA2022
Dotations et subventions	506 086 €	356 495 €	-149 591 €	70%	691 603 €	335 108 €
Réduction réelle des dépenses d'investissement	0 €	25 770 €	25 770 €	-	0 €	-25 770 €
Autres recettes réelles d'investissement	244 511 €	186 478 €	-58 033 €	76%	141 287 €	-45 191 €
<b>Total des recettes réelles d'investissement hors emprunt</b>	<b>750 597 €</b>	<b>568 743 €</b>	<b>-181 855 €</b>	<b>76%</b>	<b>832 890 €</b>	<b>264 147 €</b>
Recettes liées à l'emprunt	336 418 €	0 €	-336 418 €	0%	295 345 €	295 345 €
Recettes d'investissement, opérations d'ordre	0 €	0 €	0 €		200 000 €	200 000 €
Excédent d'investissement reporté	0 €	0 €	0 €		- €	0 €
Excédent capitalisé 1068	851 402 €	851 402 €	0 €	100%	974 095 €	122 693 €
<b>Total des recettes d'investissement (Hors 023)</b>	<b>1 938 417 €</b>	<b>1 420 145 €</b>	<b>-518 272 €</b>	<b>73%</b>	<b>2 302 330 €</b>	<b>882 185 €</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>2 823 461 €</b>	<b>1 420 145 €</b>	<b>-1 403 317 €</b>	<b>50%</b>	<b>2 302 330 €</b>	<b>882 185 €</b>



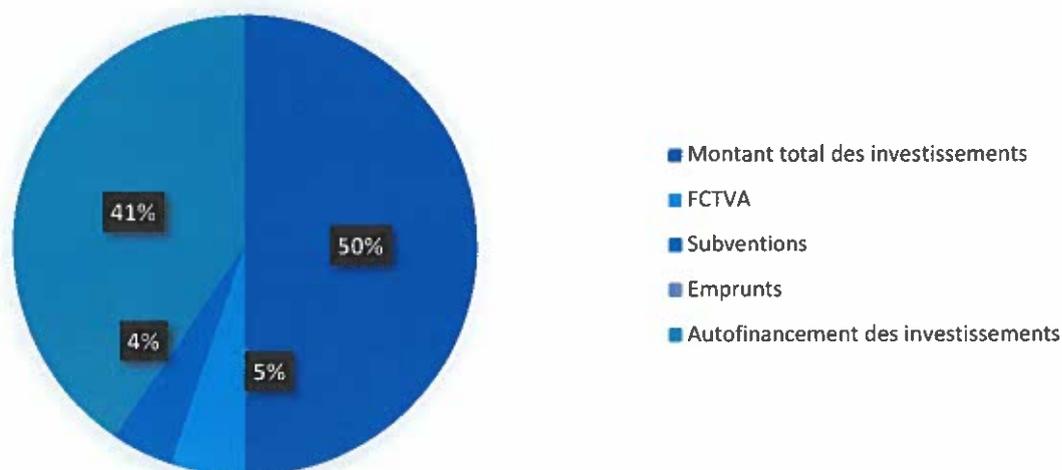
## Analyse

- ✓ La commune avait prévu 514 K€ de dotations et subventions au BP 2022. AU CA 2022, 69% soit 356 K€ de ces dotations et subventions sont perçues. Cela représente un taux de réalisation de 69%. La principale différence s'établit au niveau des subventions d'équipements perçues qui sont inférieures de 147 K€ aux prévisions en raison de différés dans la réalisation des opérations d'investissement. Les dotations, quant à elles, sont inférieures de 56 K€ principalement en raison de la baisse des recettes de la taxe d'aménagement.
- ✓ La commune a prévu en 2023 en emprunt à hauteur de 295 345 € soit 13 % de ses investissements.
- ✓ La commune a capitalisé 851 K€ de son résultat de fonctionnement de l'année 2021 soit 70% de son résultat de fonctionnement. Cette capitalisation et la réalisation de 51% de son PPI a permis à la ville d'Ascain de diminuer le déficit reporté de 230 K€. Néanmoins les Restes à réalisés sont reportés sur 2023.
- ✓ En 2023, la commune prévoit 692 K€ de subventions et dotations dont 392 K€ en subventions et 130 K€ de FCTVA. La commune prévoit de transférer 80% de son résultat de fonctionnement en investissement ce qui au vu des investissements prévus au BP2023 permettra d'autofinancer les investissements 2023.
- ✓ Au vu des projets d'investissement sur les prochaines années et la diminution du résultat global de fonctionnement de 32% en 2023 par rapport à 2022, la commune devra envisager de maintenir l'équilibre de cette section afin de ne pas surcapitaliser en investissement et fragiliser l'équilibre globale sa section de fonctionnement. Les bons ratios d'épargne brute et de capacité de désendettement de la ville pourront lui permettre de recourir à l'emprunt pour ses besoins en financement.

## 4.7 Financement des investissements

	BP2022	CA2022	CA2022- BP2022	Taux de réalisation	BP2023	BP2023-CA2022
<b>Montant total des investissements</b>	<b>1 692 406 €</b>	<b>870 159 €</b>	<b>-822 247 €</b>	<b>51%</b>	<b>2 231 267 €</b>	<b>1 361 108 €</b>
FCTVA	98 577 €	90 007 €	-8 570 €	91%	130 000 €	39 993 €
Subventions	281 079 €	74 884 €	-206 195 €	27%	391 603 €	316 719 €
Emprunts	336 418 €	0 €	-336 418 €	0%	295 345 €	295 345 €
<b>Autofinancement des investissements</b>	<b>976 332 €</b>	<b>705 268 €</b>	<b>-271 064 €</b>	<b>72%</b>	<b>1 414 319 €</b>	<b>709 051 €</b>

### CA2022



La commune d'Ascaïn en 2022 a pu capitaliser 851 K€ d'euros de son résultat de fonctionnement 2021 en section investissement. Cette capitalisation lui a permis de réduire son déficit reporté de 230K€. Cette diminution de son déficit reporté permettra d'améliorer ses capacités d'autofinancement sur 2023 et limiter le recours à l'emprunt. En revanche sur le BP2023, au vu des investissements prévus, le déficit de la section d'investissement est porté à -830 K€ avec un résultat global de clôture à l'équilibre. Cette situation impliquera pour la ville d'Ascaïn en 2024 l'obligation de capitaliser à minima le déficit d'investissement soit en tenant compte du BP 2023 soit 90% de son résultat de fonctionnement. Afin de limiter l'impact sur les prochaines années et au vu de la capacité de désendettement de la ville, le recours à l'emprunt permettra d'alléger les pressions sur la section d'investissement et assurer l'équilibre de la section de fonctionnement.

## Point clés du BP2023

- ✓ 80% de l'excédent de fonctionnement 2022 est capitalisé en investissement
- ✓ Une baisse des recettes de fonctionnement de 4.7% soit 212 K€ malgré l'augmentation des recettes fiscales liée à une hausse d'un point des taux de la fiscalité du FB
- ✓ La commune en 2023 bénéficiera encore du Fonds de Péréquation des Taxes Additionnelles, soit 80 K€, et reste dans l'attente de la dotation forfaitaire touristique à hauteur de 200K€ annuel prévue pour 2024 qui impulsera une dynamique au niveau de ses recettes de fonctionnement,
- ✓ Une augmentation des dépenses de fonctionnement de 5% soit 184 K€,
- ✓ La section de fonctionnement prévoit de dégager 838 K€ d'excédent de fonctionnement en 2023, soit une baisse de 32% par rapport au CA 2022.
- ✓ La section d'investissement est déficitaire de – 838 K€,

En revanche la soutenabilité d'un tel PPI sur plusieurs années notamment avec des montants d'investissement de 3.2 M€ en 2024 et 3.2 M€ en 2025, 700 K€ en 2026, 700 K€ en 2027 doit soulever plusieurs questions pour plusieurs raisons :

- ✓ L'augmentation des charges de fonctionnement dans le temps diminuera le résultat de fonctionnement reporté. En 2023 le résultat reporté représente 6% du résultat global de la section de fonctionnement avec un résultat de la section de fonctionnement en baisse et s'élève à 838 K€. Si la commune ne peut pas s'appuyer sur ces résultats reportés, une dynamique supplémentaire sera à impulser à ses ressources courantes.
- ✓ Le recours à l'emprunt doit donc être étudié pour les prochaines années au vu de sa capacité de désendettement correcte.

## 4.8 Remboursement de la dette

	2022	BP2023
Annuités	387 402 €	387 546 €
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	312 689 €	321 000 €
Charges financières	65 713 €	66 546 €
Dette au 31/12	3 201 028 €	3 175 373 €
Epargne Brute	875 862 €	777 393 €
Capacité de désendettement	3,65	4,08
Variation Dette N/N-1	-	-0,80%
Variation Epargne Brute N/N-1	-	-11,24%
Variation désendettement N/N-1	-	11,78%

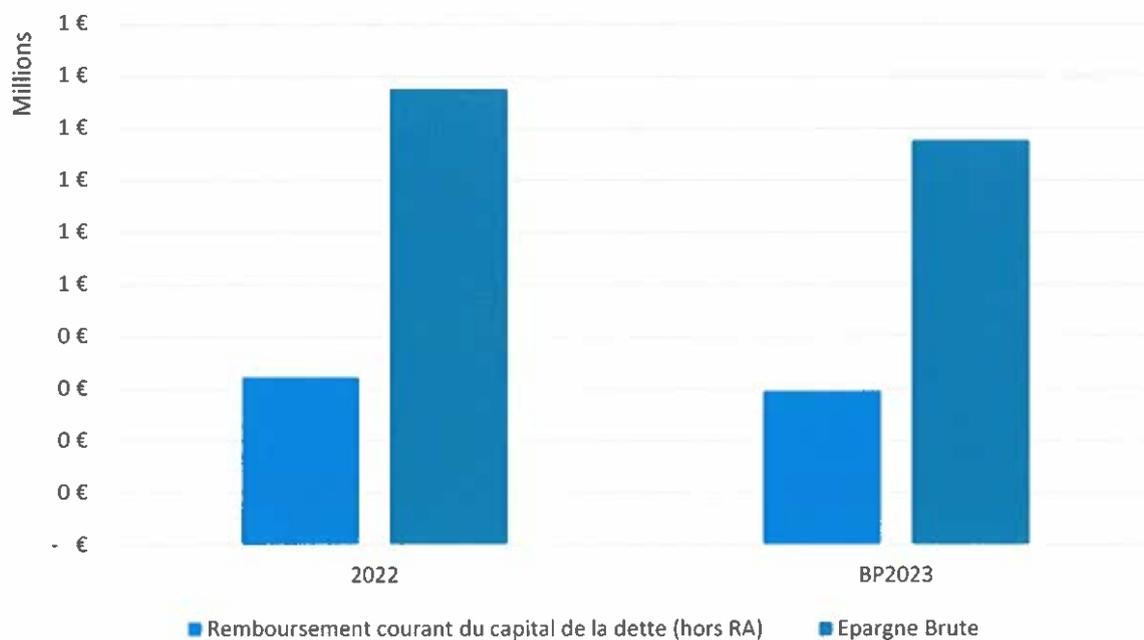
### Caractéristiques de la dette au 31/12/2022

Encours **3 201 028 €**

Taux actuariel \* **1,65%**

Nombre d'emprunts \*

Taux moyen de l'exercice **1,20%**



- ✓ La dette au 31/12/2022 est de 3 201 K€ en baisse de 8%. L'épargne brute couvre à hauteur de 2.15 fois le remboursement annuel du capital. La capacité de désendettement fin 2022 est 4.08 années soit un excellent ratio pour la ville.
- ✓ La diminution sur 2023 de l'épargne brute implique pour la ville un suivi attentif de ces niveaux d'épargne pour les prochaines années.
- ✓ La dette de la commune est composée d'une partie à taux variable ( Livret A et E3M). La hausse des taux observée depuis le milieu d'année 2022 sur les E3M et la valorisation du livret A au premier février 2023 à 3% doivent donc être suivies attentivement. En effet, ces hausses viendront de facto augmenter les charges financières de ces prêts en comparaison aux dernières années où les taux de références (hors marges) étaient inférieurs à 0% ou pour le livret à 1%.

## 4.9 Tableau des grands équilibres rétrospectifs

	2022	2023
<b>1. Recettes courantes de fonctionnement</b>	<b>4 037 887 €</b>	<b>4 099 134 €</b>
dont fiscalité directe	2 449 242 €	2 680 990 €
dont dotations et subventions	506 741 €	498 000 €
<b>2. Dépenses courantes de fonctionnement (Hors travaux en régie)</b>	<b>3 235 805 €</b>	<b>3 255 195 €</b>
dont frais de personnel	1 877 382 €	1 870 410 €
dont charges de gestion générale	807 929 €	904 725 €
<b>3. Excédent brut de fonctionnement - EG (1 - 2)</b>	<b>802 082 €</b>	<b>843 038 €</b>
<b>4. Résultat financier</b>	<b>-65 713 €</b>	<b>-66 546 €</b>
<b>5. Résultat exceptionnel</b>	<b>139 493 €</b>	<b>0 €</b>
<b>6. Epargne brute</b>	<b>875 862 €</b>	<b>777 393 €</b>
Taux d'épargne brute	20.96 %	18.96 %
<b>7. Recettes définitives d'investissement</b>	<b>568 743 €</b>	<b>832 890 €</b>
dont dotations et subventions	356 495 €	691 603 €
<b>8. Financements propres disponibles (6 + 7 )</b>	<b>1 444 605 €</b>	<b>1 610 283 €</b>
<b>9. Dépenses d'investissement (hors capital)</b>	<b>870 659 €</b>	<b>2 233 267 €</b>
dont dépenses d'équipement	870 159 €	2 231 267 €
<b>10. Remboursement du capital de la dette</b>	<b>312 689 €</b>	<b>321 000 €</b>
<b>11. Epargne nette</b>	<b>563 172 €</b>	<b>456 393 €</b>
<b>12. Besoin de financement (9 + 10 - 8)</b>	<b>-261 256 €</b>	<b>943 984 €</b>
<b>13. Emprunts nouveaux</b>	<b>0 €</b>	<b>295 345 €</b>
<b>14. Fonds de roulement au 01/01</b>	<b>429 422 €</b>	<b>429 422 €</b>
<b>15. Fonds de roulement au 31/12 (14 + 13 - 12)</b>	<b>670 447 €</b>	<b>30 859 €</b>
<b>17. Encours de la dette au 31/12</b>	<b>3 201 028 €</b>	<b>3 175 373 €</b>
<b>18. Capacité de désendettement (17/6)</b>	<b>3,65</b>	<b>4,08</b>

## 5. LA PROSPECTIVE

### 5.1 Repères légaux et définitions

- Obligations minimales « déduites » des dispositions légales :
  - Le résultat comptable de la section de fonctionnement doit être positif,
  - La collectivité doit rembourser le capital de sa dette par des ressources propres.
  
- Définition de la stratégie financière de la collectivité :
  - Taux d'épargne proche de **10 %**,
  - Épargne nette **positive**,
  - Maintenir une capacité de désendettement satisfaisante (endettement/CAF),
  - Maximum de **10 ans**.



- Pour chaque type de collectivité territoriale ou de groupements, le plafond national de référence est de :
  - Douze années pour les communes et pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre,
  - Dix années pour les départements et la métropole de Lyon,
  - Neuf années pour les régions, la collectivité de Corse, les collectivités territoriales de Guyane et de Martinique.
  
- Plusieurs leviers peuvent être simulés :
  - Augmentation des taux du Foncier,
  - Réduction des charges de fonctionnement,
  - Variation du programme d'investissement,
  - Cumul de ces 3 leviers...

## 5.2 Présentation du programme d'investissement

### ✓ PPI GLOBAL

Le programme d'investissement de la Ville d'Ascain analysé par Seldon Finance s'étend de 2023 à 2026, il représente un montant cumulé sur la période de 9,242 M€, réparti comme suit :

Année	BP2023	2024	2025	2026
Investissement	2 142 082 €	3 200 000 €	3 200 000 €	700 000 €
Subventions	391 000 €	500 000 €	500 000 €	0 €

Les principaux investissements par programme sur 2023 sont les suivants :

Opération	Détail	Montant	RAR 2022	SUBVENTION	2023
<b>006 KIROLETA</b>		<b>38 167,25 €</b>			<b>38 167,25</b>
	Solde travaux KIROLETA	3 167,25 €			
	TERRAIN DE BOULES+DEPLACEMENT SKATE PARC	35 000,00 €			
<b>12 VOIRIES RESEAUX</b>		<b>473 731,60 €</b>	<b>56 750,00 €</b>		<b>416 981,60</b>
	REPRISE VOIRIE /ADDUCTION EAUX PLUVIALES/CAPB (62 644,32€ dont AGGLO (4581: 89 184,72 €))	63 459,60 €	56 750,00 €	74 320	6 709,60
	LOGTS COL Izotagerria extension +de 100 m réseau électrique obligation commune	52 000,00 €			52 000,00
	cheminement piéton lavoir haizpea	25 071,00 €			25 071,00
	cheminement piéton chemin Etxezaharreta côté gauche	33 190,00 €		12000	33 190,00
	cheminement piéton chemin Etxezaharreta côté droit	13 566,00 €			13 566,00
	Cheminement piéton Lur Eder	44 945,00 €		7 000	44 945,00
	Réfection Voirie	150 000,00 €			150 000,00
	prolongement Finondoa (sens unique bout du chemin Anzorlua avec contournement par le bas de Pentzea, Véhicules +voie cyclable)	87 000,00 €			87 000,00
	agrandissement passerelle pmr pont romain	4 500,00 €			4 500,00
<b>14 OUTILLAGE</b>	matériel Espaces Verts et voirie	<b>10 000,00 €</b>			<b>10 000,00</b>
<b>15 MOBILIER URBAIN</b>		<b>15 232,88 €</b>			<b>15 232,88</b>
	4 plots béton pour parking port	2 000,00 €			2 000,00
	portique port	2 824,18 €			2 824,18
	30 bornes anti stationnement	2 250,48 €			2 250,48
	50 barrières giro ndines	3 060,00 €			3 060,00
	4 glissières sécurité Dorrea	5 098,22 €			5 098,22
<b>16 BATIMENTS COMMUNAUX</b>		<b>119 579,60 €</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>0,00</b>	<b>89 579,60</b>
	Solde Travaux Mairie	30 000,00 €	30 000,00 €	44 618	0,00
	Terminen Muga toiture	6 000,00 €			6 000,00
	Sol Bibliothèque	8 700,00 €			8 700,00
	isolation bureaux premier étage (plafond, mur et menuiserie) clim reversibles	30 000,00 €			30 000,00
	réfection lavoir Haizpea(Mélusine)	10 775,00 €		2 693	10 775,00
	Eclairage fronton Xurio	9 000,00 €			9 000,00
	Herri Etxetoa isolation phonique devis 2022	7 104,60 €			7 104,60
	crèche Loretxea pour peinture intérieure	18 000,00 €			18 000,00
<b>17 ECOLE</b>		<b>2 400,00 €</b>			<b>2 400,00</b>
	école publique remplacement grillage mur cour (dde de la commission de sécurité et rapport éduc nationale)	2 400,00 €			2 400,00
<b>27 Matériels de Bureau et Informatique</b>		<b>19 300,00 €</b>			<b>19 300,00</b>
	ORDINATEURS	6 000,00 €			6 000,00
	MOBILIER MAIRIE	10 000,00 €			10 000,00
	meublier bibliothèque	3 300,00 €			3 300,00

<b>48</b>	<b>Aménagement pistes et plantations</b>		<b>87 201,00 €</b>	<b>41 350,00 €</b>		<b>45 851,00</b>
	DIAG PASTO		6 780,00 €		6780	6 780,00
	BROYAGE BIZKARZUN		14 400,00 €		14400	14 400,00
	CHEMIN DE RANDO PIQ GRILL		1 450,00 €		1450	1 450,00
	Plantations TRABENA		44 085,00 €		44085	44 085,00
	Plantations3 FONTAINES		20 486,00 €		20486	20 486,00
<b>67</b>	<b>NOUVELLE ECOLE</b>		<b>590 000,00 €</b>	<b>90 000,00 €</b>		<b>500 000,00</b>
<b>68</b>	<b>DEFENSE INCENDIE</b>		<b>40 000,00 €</b>			<b>40 000,00</b>
	PI Olhette Maitin Ytiki, PIXurien Borda (Lamarins pour PC), bâche incendie Gonzalez pour déblocage PC, Etxeberriko Borda, bâche Erramundegia		40 000,00 €			40 000,00
<b>74</b>	<b>AIRES DE JEUX</b>		<b>60 051,00 €</b>	<b>60 051,00 €</b>		<b>0,00</b>
	jeux du pont romain +sol		23 300,00 €			23 300,00
	aire de jeux erdocio		14 541,00 €			14 541,00
	préparation en régie erdocio (portail et passage sélectif 8113,20 TTC, sol gravier et allées en caillottes à remplir terre 2500 , abri matériel 1500, bout de mur 1000)		15 550,00 €		9400	15 550,00
	3 tables de ping pong iturritxa, piscine et pont romain		6 660,00 €			6 660,00
<b>83</b>	<b>Création 2 logements PLUS à la Poste</b>		<b>236 640,00 €</b>	<b>180 922,78 €</b>	104629	<b>55 717,22</b>
<b>84</b>	<b>Création 2 logements PALULOS à Eskola</b>		<b>225 046,00 €</b>	<b>208 792,85 €</b>	118604	<b>16 253,15</b>
<b>87</b>	<b>DEGAT INTEMPERIES décembre 2021 + ETUDES loi sur l'eau</b>		<b>184 913,00 €</b>		46 700	<b>184 913,00</b>
	Dégâts Intempéries		128 353,00 €			128 353,00
	Uharka étude et création seuils (manque mur)		56 560,00 €			56 560,00
<b>88</b>	<b>Etude stationnement randonneurs + Signalétique</b>		<b>6 000,00 €</b>			<b>6 000,00</b>
<b>89</b>	<b>Réseau Fibre Interne IZAR LINK</b>		<b>27 600,00 €</b>			<b>27 600,00</b>
<b>90</b>	<b>SITE INTERNET MAIRIE</b>		<b>6 220,00 €</b>			<b>6 220,00</b>
	Travaux en régie		30 000,00 €			30 000,00
	Travaux à refacturer à l'AGGLO		89 184,72 €			89 184,72
	SPL		2 000,00 €			2 000,00
			<b>2 263 267,05</b>	<b>667 866,63</b>	<b>269 933,00</b>	<b>1 595 400,42</b>
	SUBVENTIONS SUR PROGRAMME 2023 = 391603 soit 17%					

Les orientations budgétaires s'inscrivent dans un contexte économique difficile.

Baisse depuis plusieurs années des dotations de l'État (DGF : 300 000 €) ; inflation, et taux d'emprunt à la hausse (taux variables), hausse du prix de l'énergie, hausse du point d'indice pour les salariés, hausse du prix des matières premières avec un impact fort sur toutes nos réalisations en particulier la future école, taux aléatoire des subventions de l'État (lui-même soumis aux difficultés macroéconomiques).

Nos recettes, comme toujours, proviennent de la fiscalité, des subventions et dotations diverses. Nous souffrons de notre démographie trop faible pour bénéficier d'autres sources de financement (taxe d'aménagement et droits de mutation).

Malgré ce contexte peu favorable, nous souhaitons investir, en 2023, 2 263 000 €, grâce à des fonds propres et éventuellement un emprunt d'équilibre de 295 345 €.

Il est à noter que notre taux de désendettement fin 2022 est à 3.65 années. Cela nous donnera la possibilité de financer la construction de la future école en 2024 et 2025 avec 3 leviers :

- L'emprunt et les fonds propres
- Les aides de l'État, du Département et de l'Agglo CAPB
- L'augmentation de la fiscalité d'un point par an, pendant 2 ans

Plusieurs priorités pour nos investissements 2023 :

- L'école publique
- Le logement social et le volet social
  - o 4 logements pour 461 000 €, dont 221 000 € de subventions
  - o Acquisition foncière (terrain Dubois pour 280 000 € avec l'EPFL)
  - o Modification du PLU portant le taux de logements sociaux à 60 et 70 %

- Subvention au CCAS de 15 000 €
- 6 programmes de logements sociaux en cours
- Le projet d'Errota Berria qui sera acheté par un bailleur social grâce à l'intervention de la commune pour l'aménagement de 27 studios pour travailleurs saisonniers, ce dont manque cruellement le territoire
  
- Volet environnemental et sobriété énergétique
  - Isolation des bâtiments publics (mairie- Zubiondo)
  - Éclairage public et installation progressive d'ampoules LED
  - Utilisation d'énergie renouvelable avec des panneaux solaires dans le cadre du programme ELENA et de la SPL (CAPB) pour le réseau de chaleur
  - Entretien des zones de montagne (40 000 €), broyages, plantations, zones humides etc... et adhésion avec Sare, Urrugne, Bera au programme POCTEFA de La Rhune (fonds européens)
  
- La politique culturelle sera soutenue, car essentielle à la vie de notre village, ainsi que la pratique de l'euskara avec l'OPLB (12 000 €) ; soutien aux associations culturelles (10 000 €)
  
- Pour la voirie, les mobilités et les réseaux, seront investis 473 000 €
  - Aménagements liés aux créations de logements neufs
  - Un cabinet d'études sera mandaté pour une voie partagée, verte entre Trabenia et le bourg (par le Département ? la SPL ? la Commune ?)
  - Entretien habituel de la voirie
  
- Pour la qualité du cadre de vie, animations
  - Aires de jeux (Erdocio, Pont Romain)
  - Tables de ping pong
  - Marché des créateurs
  - Fêtes patronales (subvention de 15 000 €)
  
- Poursuite de la mutualisation de la police municipale à plusieurs communes
  
- Sport, Petite enfance, Jeunesse
  - Subventions aux clubs sportifs
  - Entretien des aires de jeux et amélioration (terrain des boulistes)
  - Signature d'un CTG, ou 3, ou 4 avec la CAF
  - Soutien aux écoles à statut privé avec le forfait communal et la mise à disposition de personnel communal
  - Centre de loisirs avec une équipe qualifiée

Voilà en résumé les grandes orientations que nous souhaitons donner au budget 2023 qui sera voté prochainement (avant le 15 avril), sachant qu'une année de vie communale c'est long, avec parfois des bonnes nouvelles (recettes supplémentaires) ou mauvaises, avec des dépenses imprévues.

### 5.3 Synthèse –hausse de la fiscalité 2023-2024 + 100 K€ de droits de mutation à partir de 2024 + subvention école 20 %

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Recette de fonctionnement</b>	<b>4 601 486 €</b>	<b>4 388 527 €</b>	<b>4 412 766 €</b>	<b>4 517 479 €</b>	<b>4 603 624 €</b>	<b>5 194 537 €</b>	<b>5 358 936 €</b>
Excédent ou déficit de fonctionnement reporté	363 645 €	259 393 €	0 €	7 411 €	7 237 €	538 876 €	642 817 €
Atténuation de charges	70 569 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	39 981 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Produits des services, du domaine et ventes diverses	453 574 €	338 182 €	351 709 €	364 019 €	374 940 €	382 438 €	390 087 €
Impôts et taxes	2 866 142 €	3 097 442 €	3 362 126 €	3 442 185 €	3 513 209 €	3 561 979 €	3 611 724 €
Dotations et participations	506 741 €	498 000 €	498 000 €	498 000 €	498 000 €	498 000 €	498 000 €
Autres produits de gestion courante	140 862 €	135 510 €	140 930 €	145 863 €	150 239 €	153 244 €	156 309 €
Produits exceptionnels	159 973 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

<b>Dépense de fonctionnement</b>	<b>3 367 999 €</b>	<b>3 551 741 €</b>	<b>3 651 753 €</b>	<b>3 794 350 €</b>	<b>3 926 433 €</b>	<b>4 003 304 €</b>	<b>4 084 192 €</b>
Excédent ou déficit de fonctionnement reporté	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Charges à caractère général	807 929 €	904 725 €	940 914 €	973 846 €	1 003 061 €	1 023 122 €	1 043 585 €
Charges de personnel et frais assimilés	1 877 382 €	1 870 410 €	1 926 522 €	1 984 318 €	2 043 848 €	2 105 163 €	2 168 318 €
Atténuation de produits	43 638 €	115 000 €	115 000 €	115 000 €	115 000 €	115 000 €	115 000 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
Autres charges de gestion courante	359 089 €	385 060 €	400 462 €	460 335 €	511 117 €	515 331 €	519 715 €
Charges financières	65 713 €	66 546 €	58 854 €	50 851 €	43 407 €	34 689 €	27 575 €
Charges exceptionnelles	26 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Dotations aux amortissements et provisions	187 748 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €

<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>1 233 487 €</b>	<b>836 786 €</b>	<b>761 013 €</b>	<b>723 129 €</b>	<b>677 191 €</b>	<b>1 191 232 €</b>	<b>1 274 744 €</b>
-----------------------------------	--------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	--------------------	--------------------

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Recette d'investissement</b>	<b>1 420 145 €</b>	<b>2 302 330 €</b>	<b>3 313 184 €</b>	<b>3 333 219 €</b>	<b>1 440 820 €</b>	<b>453 144 €</b>	<b>863 244 €</b>
Solde d'exécution reporté	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Produits des cessions d'immobilisations	0 €	52 102 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
Dotations, fonds divers et réserves	1 133 013 €	1 274 095 €	1 303 002 €	1 278 530 €	1 240 820 €	253 144 €	663 244 €
Subventions d'investissement	74 884 €	391 603 €	500 000 €	500 000 €	0 €	0 €	0 €
Emprunts et dettes assimilées	0 €	295 345 €	1 310 182 €	1 354 689 €	0 €	0 €	0 €
Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Immobilisations corporelles	25 770 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Participations et créances rattachées à des	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Amortissement des immobilisations	186 478 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Comptabilité distincte rattachée	0 €	89 185 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Dépense d'investissement</b>	<b>1 974 994 €</b>	<b>3 139 116 €</b>	<b>4 066 786 €</b>	<b>4 049 112 €</b>	<b>1 579 136 €</b>	<b>1 001 559 €</b>	<b>1 411 659 €</b>
Solde d'exécution reporté	785 625 €	554 849 €	836 786 €	753 602 €	715 892 €	138 316 €	548 416 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 020 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Dotations, fonds divers et réserves	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Subventions d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Emprunts et dettes assimilées	312 689 €	321 000 €	0 €	65 509 €	133 244 €	133 244 €	133 244 €
Immobilisations incorporelles	2 358 €	6 220 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Immobilisations corporelles	867 801 €	2 135 863 €	3 200 000 €	3 200 000 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €
Participations et créances rattachées à des	500 €	2 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Amortissement des immobilisations	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Comptabilité distincte rattachée	0 €	89 185 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>-554 849 €</b>	<b>-836 786 €</b>	<b>-753 602 €</b>	<b>-715 892 €</b>	<b>-138 316 €</b>	<b>-548 416 €</b>	<b>-548 416 €</b>
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>678 638 €</b>	<b>0 €</b>	<b>7 411 €</b>	<b>7 237 €</b>	<b>538 876 €</b>	<b>642 817 €</b>	<b>726 328 €</b>

**Indicateurs clés :**

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Nouvel emprunt	295 345 €	1 310 182 €	1 354 689 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Encours de dette fin d'exercice	3 201 028 €	3 175 373 €	4 485 556 €	5 774 736 €	5 641 492 €	5 505 248 €	5 375 005 €
Ratio Financement Bancaire /Total Investissement	0%	14%	41%	42%	0%	0%	0%
Capacité de désendettement	3,65	4,08	4,67	6,31	6,48	6,46	6,46
Epargne brute	875 862 €	777 694 €	961 013 €	915 718 €	869 955 €	852 356 €	831 927 €
Taux d'épargne brute	21%	19%	22%	20%	19%	18%	18%
Epargne nette	563 172 €	456 394 €	961 013 €	850 208 €	736 711 €	719 113 €	698 684 €
Taux d'épargne nette	13%	11%	22%	19%	16%	16%	15%

## ✓ Principales hypothèses retenues :

Les variations observées sur les chapitres en fonctionnement en dépenses et en recettes sont les hypothèses d'inflation en date d'analyse :

	2023	2024	2025	2026	2027
Inflation	BP2023	4,00%	3,50%	3,00%	2,00%

Les principales données à analyser sur la base de ces anticipations et sur la réalisation à hauteur de 100 % du PPI en 2023 et de la totalité de subvention :

- ✓ Un besoin supplémentaire d'emprunt à hauteur de 2.9 M€ sur les trois prochaines années,
- ✓ Une capacité de désendettement de 6.5 ans en 2027,
- ✓ Un encours de dette augmenté de 60% en 2027,
- ✓ Une épargne brute en hausse de 7% par rapport à 2023,
- ✓ Une épargne nette augmentée de 24%.

Dans le cadre de l'analyse, les emprunts bancaires simulés sont des taux fixes à amortissement constant sur 20 ans. Les taux fixes considérés en date d'analyse sont de 3.4% en 2023, 3.30% en 2024 puis 3% sur les années suivantes. Ces taux sont susceptibles de varier en fonction de l'évolution du marché des taux et des politiques monétaires en place. Toutes hausses ou toutes baisses de ces niveaux impliquera mécaniquement une variation sur les charges financières.

## 5.4 Synthèse –hausse de la fiscalité 2023-2024 + 100 K€ de droits de mutation à partir de 2024 –subvention école à hauteur de 10%

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Recette de fonctionnement</b>	<b>4 601 486 €</b>	<b>4 388 527 €</b>	<b>4 412 766 €</b>	<b>4 516 502 €</b>	<b>4 602 561 €</b>	<b>5 151 056 €</b>	<b>5 273 880 €</b>
002 Excédent ou déficit de fonctionnement reporté	363 645 €	259 393 €	0 €	6 434 €	6 173 €	495 395 €	557 761 €
013 Atténuation de charges	70 569 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	39 981 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	453 574 €	338 182 €	351 709 €	364 019 €	374 940 €	382 438 €	390 087 €
73 Impôts et taxes	2 866 142 €	3 097 442 €	3 362 126 €	3 442 185 €	3 513 209 €	3 561 979 €	3 611 724 €
74 Dotations et participations	506 741 €	498 000 €	498 000 €	498 000 €	498 000 €	498 000 €	498 000 €
75 Autres produits de gestion courante	140 862 €	135 510 €	140 930 €	145 863 €	150 239 €	153 244 €	156 309 €
77 Produits exceptionnels	159 973 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Dépense de fonctionnement</b>	<b>3 367 999 €</b>	<b>3 551 741 €</b>	<b>3 651 753 €</b>	<b>3 803 066 €</b>	<b>3 942 845 €</b>	<b>4 018 874 €</b>	<b>4 098 920 €</b>
002 Excédent ou déficit de fonctionnement reporté	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
011 Charges à caractère général	807 929 €	904 725 €	940 914 €	973 846 €	1 003 061 €	1 023 122 €	1 043 585 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 877 382 €	1 870 410 €	1 926 522 €	1 984 318 €	2 043 848 €	2 105 163 €	2 168 318 €
014 Atténuation de produits	43 638 €	115 000 €	115 000 €	115 000 €	115 000 €	115 000 €	115 000 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
65 Autres charges de gestion courante	359 089 €	385 060 €	400 462 €	469 051 €	527 530 €	530 901 €	534 442 €
66 Charges financières	65 713 €	66 546 €	58 854 €	50 851 €	43 407 €	34 689 €	27 575 €
67 Charges exceptionnelles	26 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
68 Dotations aux amortissements et provisions	187 748 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
<b>Résultat de la section de fonctionnement</b>	<b>1 233 487 €</b>	<b>836 786 €</b>	<b>761 013 €</b>	<b>713 436 €</b>	<b>659 716 €</b>	<b>1 132 181 €</b>	<b>1 174 960 €</b>

		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
	<b>Recette d'investissement</b>	<b>1 420 145 €</b>	<b>2 302 330 €</b>	<b>3 312 207 €</b>	<b>3 355 276 €</b>	<b>1 432 191 €</b>	<b>479 149 €</b>	<b>889 249 €</b>
001	Solde d'exécution reporté	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0 €	52 102 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 133 013 €	1 274 095 €	1 303 002 €	1 279 507 €	1 232 191 €	279 149 €	689 249 €
13	Subventions d'investissement	74 884 €	391 603 €	250 000 €	250 000 €	0 €	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €	295 345 €	1 559 206 €	1 625 769 €	0 €	0 €	0 €
20	Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	25 770 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
26	Participations et créances rattachées à des	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
28	Amortissement des immobilisations	186 478 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
45	Comptabilité distincte rattachée	0 €	89 185 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	<b>Dépense d'investissement</b>	<b>1 974 994 €</b>	<b>3 139 116 €</b>	<b>4 066 786 €</b>	<b>4 062 539 €</b>	<b>1 596 512 €</b>	<b>1 053 570 €</b>	<b>1 463 670 €</b>
001	Solde d'exécution reporté	785 625 €	554 849 €	836 786 €	754 579 €	707 263 €	164 321 €	574 421 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 020 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	312 689 €	321 000 €	0 €	77 960 €	159 249 €	159 249 €	159 249 €
20	Immobilisations incorporelles	2 358 €	6 220 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	867 801 €	2 135 863 €	3 200 000 €	3 200 000 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €
26	Participations et créances rattachées à des	500 €	2 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
28	Amortissement des immobilisations	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
45	Comptabilité distincte rattachée	0 €	89 185 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	<b>Résultat de la section de d'investissement</b>	<b>-554 849 €</b>	<b>-836 786 €</b>	<b>-754 579 €</b>	<b>-707 263 €</b>	<b>-164 321 €</b>	<b>-574 421 €</b>	<b>-574 421 €</b>
		<b>678 638 €</b>	<b>0 €</b>	<b>6 434 €</b>	<b>6 173 €</b>	<b>495 395 €</b>	<b>557 761 €</b>	<b>600 540 €</b>
								<b>678 638 €</b>

**Indicateurs clés :**

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Nouvel emprunt	295 345 €	1 559 206 €	1 625 769 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Encours de dette fin d'exercice	3 201 028 €	3 175 373 €	4 734 579 €	6 282 388 €	6 123 140 €	5 963 891 €	5 804 642 €
Ratio Financement Bancaire /Total Investissement	0%	14%	49%	51%	0%	0%	0%
Capacité de désendettement	3,65	4,08	4,93	6,93	7,17	7,13	7,1
Épargne brute	875 862 €	777 394 €	961 013 €	907 002 €	853 542 €	836 786 €	817 200 €
Taux d'épargne brute	21%	19%	22%	20%	19%	18%	17%
Épargne nette	563 172 €	456 394 €	961 013 €	829 041 €	694 294 €	677 538 €	657 951 €
Taux d'épargne nette	13%	11%	22%	19%	15%	15%	14%

## ✓ Principales hypothèses retenues :

Les variations observées sur les chapitres en fonctionnement en dépenses et en recettes sont les hypothèses d'inflation en date d'analyse :

	2023	2024	2025	2026	2027
Inflation	BP2023	4,00%	3,50%	3,00%	2,00%

Les principales données à analyser sur la base de ces anticipations et sur la réalisation à hauteur de 100 % du PPI en 2023 et de la totalité de subvention :

- ✓ Un besoin supplémentaire d'emprunt à hauteur de 3.1 M€ sur les trois prochaines années,
- ✓ Une capacité de désendettement de 7 ans en 2027,
- ✓ Un encours de dette augmenté de 80% en 2027,
- ✓ Une épargne brute en hausse de 7% par rapport à 2023,
- ✓ Une épargne nette diminuée de 17% néanmoins proche des 1M€.

Dans le cadre de l'analyse les emprunts bancaires simulés sont des taux fixes à amortissement constant sur 20 ans. Les taux fixes considérés en date d'analyse sont de 3.4% en 2023, 3.30% en 2024 puis 3% sur les années suivantes. Ces taux sont susceptibles de varier en fonction de l'évolution du marché des taux et des politiques monétaires en place. Toutes hausses ou toutes baisses de ces niveaux impliquera mécaniquement une variation sur les charges financières.

## 6. Evolution et prévision des dépenses du Budget Annexe Zubiondo :

	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Prévision 2023
<b>Emprunts et dettes assimilés</b>	<b>13 585,49</b>	<b>13 806,12</b>	<b>14 096,72</b>	<b>14 400,00</b>
Emprunts en euros	13 585,49	13 806,12	14 096,72	14 400,00
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>3 193,80</b>	<b>11 504,31</b>	<b>22 943,30</b>	<b>400 000,00</b>
Instal. gén., agencements, aménagements des	3 193,80	11 504,31	22 943,30	400 000,00
<b>Déficit d'investissement reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>5 663,45</b>
Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00		5 663,45
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,28</b>	<b>0,00</b>		<b>5,00</b>
Charges diverses de la gestion courante	0,28	0,00		5,00
Créance admise en non valeur			8,62	
<b>Charges financières</b>	<b>1 072,72</b>	<b>867,85</b>	<b>473,85</b>	<b>471,12</b>
Intérêts réglés à l'échéance	1 194,70	992,09	600,39	600,00
ICNE de l'exercice N	510,92	386,68	260,14	131,26
ICNE de l'exercice N-1	-632,90	- 510,92	- 386,68	-260,14
<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>19 728,11</b>	<b>20 047,49</b>	<b>19 376,57</b>	<b>22 244,48</b>
Dot. aux amort. des immo. incorporelles &	19 728,11	20 047,49	19 376,57	22 244,48
<b>Dot. provisions pour dépréciation des actifs</b>		<b>10,41</b>	<b>6 233,34</b>	<b>9 000</b>
<b>Totaux</b>	<b>37 580,40</b>	<b>46 225,77</b>	<b>63 132,40</b>	<b>451 784,05</b>

Gestion de la dette et évolution du besoin de financement annuel du Budget Annexe Zubiondo :

Le budget annexe de Zubiondo comporte un seul emprunt qui avait été contracté en 2005 pour l'acquisition du bâtiment. Le capital de départ emprunté s'élevait à 226 000 €.

L'emprunt se terminera en 2024.

Au 31 décembre 2022, le capital restant dû était de 28 788,26 €.

L'échéance annuelle (remboursement capital + intérêts, ICNE compris) pour 2023 s'élève à 14 871,12 €.

En 2023, il sera procédé à de gros travaux de réhabilitation du bâtiment Zubiondo : dépose de la couverture amiante, isolation de la toiture de des parois extérieures.

La consultation des entreprises s'est achevée en 2022 et les marchés ont été signés en décembre 2022. Le cout total de ces travaux, répartis sur 7 lots, s'élève à 376 960,73 € HT auxquels il faut rajouter les honoraires des bureaux d'étude, SPS Hygiène et Sécurité et Contrôle Technique, soit un total d'environ 400 000 € HT..

Une subvention a été obtenue de l'État à hauteur de 199 360 € et du Département 64 à hauteur de 49 926,51 €.

Il est également possible que certaines entreprises locataires de Zubiondo soient temporairement exonérées de loyers dans la mesure où certains travaux prévus pourraient empêcher leur activité. Le planning sera étudié avec chacune d'entre elles et le bureau d'études chargé du suivi des travaux.

Compte tenu des excédents de ce budget et des subventions obtenues, il sera prévu un emprunt de 18 421,87 € en 2023.

Donc, au terme de l'exercice budgétaire, la dette en capital de ce budget annexe s'élèvera à 28 788,26 € (capital restant dû au 31/12/2022) - 14 330,92 (remboursement capital 2023) + 18 421,87 (nouvel emprunt 2023) = 32 879,21 €.

Fait à Ascain, le 15 mars 2023

Le Maire,

Jean Louis FOURNIER

